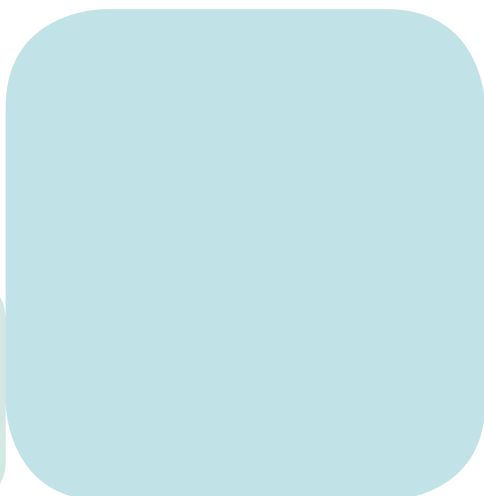
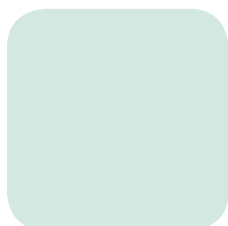


Rapport financier 2011



Puycelsi - Tarn



Estaing - Aveyron



Saint-Cirq Lapopie - Lot



Bruniquel - Tarn-et-Garonne



**NORD
MIDI-PYRÉNÉES**

BANQUE ET ASSURANCES

Le bon sens a de l'avenir





Jean-Jacques RAFFY
Bernard LEPOT

Éditorial

“Donner du bon sens à notre avenir...”

Dans un contexte économique et financier en pleine évolution, notre Caisse régionale a su maintenir sa politique de croissance. Elle confirme sa solidité et sa performance dans ses fondamentaux, comme le démontrent les éléments chiffrés et les résultats que vous retrouverez dans ce document. Notre fonds de commerce poursuit son développement : 36 000 nouveaux clients nous ont rejoints cette année. Notre capacité de mobilisation financière se renforce, nous permettant de soutenir l'économie de nos quatre départements, au service de nos clients et de nos sociétaires. Cette année 2011 marque la construction de notre plan d'Entreprise “2015, l'avenir ensemble”.

300 salariés et administrateurs se sont exprimés et ont permis de dégager plus de 1 000 propositions d'actions de progrès, confirmant les bases de notre ambition : écrire ensemble notre avenir pour conforter notre place de premier acteur financier de notre territoire.

Le monde change ; notre Caisse régionale s'adapte. En réaffirmant la place du client au cœur de notre préoccupation, nous mettons en place une stratégie de bon sens, fidèle à notre dynamisme mutualiste et à ses valeurs.

Cet esprit d'initiative et d'entreprise sera notre force en 2012. C'est ainsi que nous pourrons développer notre métier de Banquier Assureur tout en veillant à apporter un service de qualité à nos clients. En donnant du bon sens à notre avenir...

Nous pourrons alors faire face sereinement aux évolutions de notre société en poursuivant notre mission : financer notre économie locale et animer nos territoires, conciliant ainsi notre expertise métier et notre responsabilité sociale.

Rapport financier 2011

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

Documents comptables annuels certifiés.

RAPPORT DE GESTION 2011	7
I – CHIFFRES CLES	8
II – LA CONJONCTURE	9
III – LES FAITS MARQUANTS	10
3.1 – Le système d’information unique	10
3.2 – Le lancement de KWIXO	10
3.3 – Participation à l’augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie	10
IV – L’ACTIVITE	11
4.1 – Le fonds de commerce	11
4.2 – La collecte	11
4.3 – Les crédits	11
4.4 – Les assurances de biens et de personnes	11
4.5 – Les produits et les services	11
V – RAPPORT FINANCIER	12
5.1 – Bilan et compte de résultat (comptes sociaux)	12
5.1.1 – Le bilan	12
5.1.2 – Le compte de résultat	13
5.1.3 – Le produit net bancaire	13
5.1.4 – Les charges de fonctionnement	13
5.1.5 – Le revenu brut d’exploitation	14
5.1.6 – Le coût du risque	14
5.1.7 – Le résultat net	14
5.1.8 – Informations diverses	14
5.2 – Bilan et compte de résultat (base consolidée)	15
5.2.1 – Le bilan consolidé	15
5.2.2 – Le compte de résultat consolidé	16
5.3 – Dispositif de ratios prudentiels et de gestion	17
5.3.1 – Le ratio de solvabilité européen	17
5.3.2 – Les ratios de gestion	17
VI – CONTRÔLE INTERNE	18
6.1 – Le suivi et le contrôle des risques	18
VII - LES FACTEURS DE RISQUE	19
7.1 – Risque de crédit et de contrepartie	19
7.1.1 – Objectifs et politique	19
7.1.2 – Gestion du risque de crédit	19
7.1.3 – Exposition	28
7.2 – Risques de marché	30
7.2.1 – Objectifs et politique	30
7.2.2 – Gestion du risque	30

Rapport financier 2011

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

7.2.3 – Méthodologie de mesure et d’encadrement des risques de marché	31
7.2.4 – Risque action	32
7.2.5 – Risques particuliers	32
7.3 – Risque de taux d’intérêt global	32
7.3.1 – Objectifs et politique	32
7.3.2 – Gestion du risque	32
7.3.3 – Méthodologie	33
7.3.4 – Exposition	33
7.3.5 – Politique de couverture	33
7.4 – Risque de change	34
7.5 – Risque de liquidité et de financement	34
7.5.1 – Objectifs et politique	34
7.5.2 – Gestion du risque de liquidité à Court Terme	34
7.5.3 – Conditions de refinancement en 2011	35
7.5.4 – Méthodologie	35
7.5.5 – Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité	36
7.5.6 – Exposition	36
7.6 – Les risques opérationnels	36
7.6.1 – Objectifs et politique	36
7.6.2 – Gestion du risque	37
7.6.3 – Méthodologie	38
7.6.4 – Exposition	39
7.6.5 – Assurance et couverture des risques opérationnels	39
7.7 – Risque juridique	40
7.8. – Risques de non-conformité	40
VIII – LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	41
IX – DIVIDENDES DISTRIBUES	41
X – LES PERSPECTIVES 2012	42
Annexe	43
COMPTES CONSOLIDÉS	45
Cadre général	46
Présentation juridique de l’entité	46
Organigramme simplifié du Crédit Agricole	46
Relation interne au Crédit Agricole	48
États financiers consolidés	51
Compte de résultat	51
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	52
Bilan actif	53
Bilan passif	54
Tableau de variation des capitaux propres	55
Tableau des flux de trésorerie	56
Notes annexes aux états financiers	58

Rapport financier 2011

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	58
1.1. Normes applicables et comparabilité	58
1.2. Format de présentation des états financiers	59
1.3. Principes et méthodes comptables	59
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	77
2. Périmètre de consolidation	82
2.1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	82
2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés	82
2.3 Participations non consolidées	82
2.4 Écarts d'acquisition	83
3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	83
3.1. Risque de crédit	83
3.2. Risque de marché	86
3.3. Risque de liquidité et de financement	89
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	92
3.5. Risques opérationnels	93
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	93
4. Notes relatives au compte de résultat	95
4.1. Produits et Charges d'intérêts	95
4.2. Commissions nettes	95
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	96
4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers	96
4.5. Produits et charges nets des autres activités	96
4.6. Charges générales d'exploitation	97
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	97
4.8. Coût du risque	98
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	98
4.10. Impôts	99
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	100
5. Informations sectorielles	101
6. Notes relatives au bilan	101
6.1. Caisse, Banques centrales	101
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	101
6.3. Instruments dérivés de couverture	102
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	103
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	104
6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers	106
6.7. Exposition au risque souverain	106
6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	107
6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	108
6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	108
6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés	108
6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers	109
6.13. Immeubles de placement	111

Rapport financier 2011

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	112
6.15. Provisions	113
6.16. Capitaux propres	115
6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	118
7. Avantages au personnel et autres rémunérations	119
7.1. Détail des charges de personnel	119
7.2. Effectif fin de période	119
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	119
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	120
7.5. Autres avantages sociaux	121
7.6. Rémunérations de dirigeants	121
8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties	122
9. Reclassements d'instruments financiers	123
10. Juste valeur des instruments financiers	123
10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	123
10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	125
11. Événements postérieurs à la clôture	127
12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011	127
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	129
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	133

Rapport de Gestion

Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

EXERCICE 2011



RAPPORT DE GESTION 2011

I - CHIFFRES CLES

Principaux chiffres significatifs	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
BILAN (comptes sociaux)			
<i>en millions d'euros</i>			
Total du bilan	13.054	12.367	12.345
Fonds Propres avec FRBG	1.573	1.462	1.373
Capital social	125	125	125
COMPTE DE RESULTAT (comptes sociaux)			
<i>en millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	438	428	418
Résultat brut d'exploitation	221	216	210
Bénéfice net	103	100	96
MOYENS			
Effectif moyen au 31 décembre	1.923	1.937	1.970
Nombre de guichets permanents	156	154	153
Nombre guichets périodiques	24	23	26
Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB / GAB) et automates bancaires	300 646	297 639	302 641
Nombre de clients	646.164	639.027	639.711
SOCIETARIAT			
Nombre de Caisses Locales	71	72	72
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	230.121	219.640	210.145

II - LA CONJONCTURE

2011 : un contexte de crise de dette et de fléchissement marqué de l'activité

L'année 2011 s'est terminée dans un contexte de crise de dette publique. Après la perte du AAA américain, ce fut le tour de l'ensemble des États européens de se retrouver dans le viseur des agences de notation, et cela pour trois raisons essentielles :

- d'une part, le poids de la dette publique de certains pays, et notamment les différences de situation entre la France, notamment et les autres pays AAA de la zone euro.

- D'autre part, la poursuite de la crise financière sans que des solutions crédibles et viables puissent être adoptées par les États concernés. Ce déficit de gouvernance, qui avait été l'un des facteurs essentiels de la perte du AAA américain, a finalement pesé lourdement dans la balance, et ce d'autant plus que nombre de solutions proposées entraînaient un surcoût potentiel et donc une dette additionnelle pour les États sauveurs, dont certains avaient déjà des problèmes de gestion de leur propre dette.

- Enfin, la dégradation de la situation économique sous-jacente a amené économistes et investisseurs à crédibiliser une récession en zone euro. La poursuite et l'enlisement de la crise a un effet direct sur l'activité: plus elle dure, et plus la récession a des chances d'être sévère.

Ainsi, à des problèmes de dette sont venues s'ajouter des inquiétudes sur la croissance.

Dans ce contexte, les anticipations de « normalisation de politique monétaire » entrevues en début d'année ont rapidement fait long feu, et c'est dans un environnement de crise de dette, de taux courts bas, de baisses de taux en Europe et d'attente d'un éventuel et nouveau programme de « Quantitative Easing » aux États-unis que s'est clôturée l'année.

En conséquence, les actifs risqués ont fortement souffert sur l'ensemble des places boursières, ainsi les actions ont cédé 18% dans la zone euro au cours des 12 derniers mois et seul le marché des actions aux États-Unis affiche un résultat neutre: 0% pour le S&P et +5% pour le Dow Jones... Dernier de la classe, sans grande surprise, le marché grec a perdu plus de 90% depuis le début de la crise.

Dans le même temps, la fuite vers la qualité, la recherche de liquidité, le manque de visibilité et la forte remontée de la volatilité ont donné le coup de grâce en fin d'année aux spreads des crédits aux entreprises et bien évidemment du système bancaire, et ce malgré la bonne santé des entreprises qui perdure.

III - LES FAITS MARQUANTS

3.1 - LE SYSTEME D'INFORMATION UNIQUE : UN PROJET HISTORIQUE POUR LES PROCHAINES ANNEES

L'étude de faisabilité du nouveau système d'information des Caisses régionales de Crédit Agricole, publiée juste un an après le Congrès de Nice, indique la création d'un système d'information multicanal pour répondre aux besoins de liberté et de facilité dans la gestion de leur relation bancaire de nos clients et de nos collaborateurs. Il s'agit d'un des plus grands projets de refonte de système d'information en France et sans doute en Europe. La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées déjà membre du GIE EXA regroupant 8 Caisses régionales participe à ce projet qui apportera une meilleure qualité de services à ses clients tout en autorisant une baisse de coût et une meilleure évolutivité.

Le projet se poursuit au rythme prévu et il aboutira en 2013 à la bascule de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

3.2 - LANCEMENT DE KWIXO

En juin 2011, le Groupe Crédit Agricole a lancé KWIXO, nouveau système de paiement électronique en ligne qui permet de recevoir ou d'envoyer de l'argent à des proches et de régler leurs achats en ligne sur des sites marchands partenaires.

3.3 - PARTICIPATION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SAS RUE LA BOETIE

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a participé en 2011 à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie à hauteur de 20,3 M€

IV - L'ACTIVITE

4.1 - LE FONDS DE COMMERCE

En conformité avec le projet d'entreprise «2015 l'Avenir Ensemble», l'année 2011 s'est inscrite dans une phase de consolidation du fonds de commerce.

Avec 35.962 nouveaux clients, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a concrétisé son attractivité sur tous les marchés : jeunes, actifs, professionnels et entreprises.

En lien avec son engagement mutualiste, 18.953 nouveaux sociétaires ont rejoint les caisses locales de la Caisse régionale.

4.2 - LA COLLECTE

La collecte progresse de 1,9 % sur un an pour atteindre 18 Md€, avec une évolution marquée par la recherche de notre clientèle de produits sécurisés (DAT, livrets).

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché Banque de France de 43,6 % à fin novembre 2011.

La collecte monétaire évolue de 5,7 %, avec une progression de 5,4 % pour les DAV sur l'ensemble des marchés.

L'épargne bancaire évolue de 3,6 % stimulée notamment par la collecte de livrets A.

Les produits d'assurance vie connaissent une légère évolution avec + 1,4 %. Dans un environnement chahuté, les valeurs mobilières baissent de 7,8 %.

4.3 - LE CREDITS

Les crédits, avec 10,6 Md€ d'encours, progressent de 5,0 % sur 2011.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché globale de 51,1 % à fin novembre 2011.

Avec plus de 1 Md€ de réalisations soutenant l'investissement local, l'encours des crédits à l'équipement progresse de plus de 6 %, avec une évolution significative sur le marché des collectivités publiques +10,6%, les entreprises + 9,5 % et les professionnels + 4,6 %. La Caisse régionale a continué d'accompagner la filière agricole avec l'octroi de plus de 294 M€ de crédits (Trésorerie et Equipement).

Dans un marché marqué par la récession économique, une stagnation du nombre de transactions immobilières et par une concurrence vive, les réalisations habitat s'établissent à 894 M€.

Sur le marché des particuliers, les crédits à la consommation ont connu un ralentissement : avec 200 M€ de réalisations, l'encours diminue de 7,4 %.

4.4 - LES ASSURANCES DE BIENS ET DE PERSONNES

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées poursuit son développement dans la vente de produits d'assurances.

L'assurance protection des personnes (Valeur Prévoyance, Dépendance, GAV et Garantie Obsèques) connaît encore une croissance continue avec plus de 176.000 contrats en stock.

Les contrats d'assurances de biens continuent de gagner du terrain avec plus de 144.000 contrats.

4.5 - LES PRODUITS ET LES SERVICES

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées continue sa politique active d'équipement de sa clientèle en services bancaires.

A fin 2011, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées présente plus de 302.000 titulaires de comptes services, dont 31.700 professionnels et agriculteurs.

Le développement de l'offre multi-canal poursuit sa forte progression comme l'an passé, avec +15 % de connexions tous canaux confondus (1,7 millions). Le site Internet de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées traite désormais 78% des virements et 97% des ordres de bourse de ses clients.

1.000.000 SMS ont été envoyés en 2011 soit + 9 %.

V - RAPPORT FINANCIER

5.1 - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)

5.1.1 - LE BILAN

Le total bilan au 31/12/11 s'élève à 13,05 Md€, en progression de 5,6% par rapport à 2010.

A l'Actif :

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	2011	2010
Crédits clients	79,6%	80,2%
Trésorerie et Banques	5,6%	4,4%
Immobilisations et Titres	12,1%	13,3%
Comptes Encaissements et Régularisation	2,7%	2,1%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions de l'actif en 2011 portent sur :

- Les opérations avec la clientèle (10,39 Md€) augmentent de 5 %, essentiellement en lien avec les encours de crédit.
- Les opérations internes au Crédit Agricole (0,67 Md€) : ce poste est constitué des excédents monétaires placés à Crédit Agricole SA sous forme de compte courant ou de placement à court ou long terme. Il est en hausse de 40% suite à la mise en place du dépôt de garantie Switch à hauteur de 159,4 M€(cf § 3.4).
- Les opérations sur titres (0,73 Md€) augmentent de 1% en lien avec l'évolution du portefeuille de titres.
- Les participations (0,74 Md€) diminuent de 9 % sous l'effet du remboursement partiel de l'avance en compte courant à la SAS Rue La Boétie pour 93,6 M€ et de la participation de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées à l'opération d'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie pour 20,3 M€

Au Passif :

Structure du Passif (en pourcentage)

	2011	2010
Trésorerie et Banques	55,5%	55,9%
Comptes créditeurs de la clientèle	28,5%	27,8%
Comptes de tiers et divers	1,9%	2,3%
Provisions et dettes subordonnées	2,1%	2,2%
Capitaux propres	12,1%	11,8%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions du passif en 2011 portent sur :

- Les opérations internes au Crédit Agricole (7,24 Md€): ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'organisation financière interne du Groupe et des possibilités de refinancement des crédits. Il intègre également la part de collecte d'épargne décentralisée au niveau de la Caisse régionale. Il augmente en 2011 de 5%, corrélativement à la hausse des crédits clientèle.
- Le poste Comptes créditeurs de la clientèle (3,72 Md€) évolue de +8%, compte tenu de la progression des dépôts à vue et à terme.

- Le poste Comptes de régularisation et passifs divers (0,2 Md€) comporte des dettes envers les fournisseurs à hauteur de 0,7 M€, dont la quasi-intégralité est à échéance de moins de 45 jours. La comptabilisation intervient lors du paiement.
- Les capitaux propres (1,57 Md€) augmentent de 8%, cette évolution est principalement liée au résultat 2011 de 103 M€ et à un complément de FRBG de 19 M€

5.1.2 - LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

en millions d'euros	2011	2010	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	216,3	212,2	1,9%
Produits nets de commissions	178,0	172,5	3,2%
Produits nets sur opérations financières	42,3	43,4	-2,5%
Autres produits nets d'exploitation	1,5	-0,7	ns
Produit net bancaire	438,2	427,5	2,5 %
Frais de personnel	-123,6	-123,4	0,1%
Autres frais administratifs	-79,3	-74,2	6,9%
Dotations aux amortissements	-14,4	-14,4	0,3%
Résultat brut d'exploitation	220,9	215,6	2,5 %
Coût du risque	-29,3	-51,1	-42,8%
Résultat net sur Actifs immobilisés	-5,3	-7,2	-26,9%
Résultat exceptionnel	-1,5	-1,5	ns
Charge fiscale	-62,7	-55,6	12,9%
Dotation Fonds pour Risques Bancaires Gén.	-19,0		
Résultat net	103,1	100,1	3,0 %

5.1.3 - LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire (PNB : 438,2 M€) progresse de 2,5% sous l'effet conjugué :

- du PNB d'activité – reflet de l'activité commerciale – qui augmente de 2,5% à 383,7 M€
- de la marge/ Fonds Propres qui diminue de 2%, dans le respect d'une politique financière prudente privilégiant la sécurité, la régularité et la pérennité des résultats.

La marge d'intermédiation, principale composante du PNB d'activité (51% du PNB total), progresse de 3,6%. Outre une reprise de la provision Epargne Logement de 4M€ (+14% par rapport à 2010), elle a bénéficié d'un niveau encore bas de taux courts et d'inflation et de la politique de refinancement à court terme.

5.1.4 - LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement nettes (217,3 M€) évoluent de +2,5%.

Les frais de personnel, qui représentent 57% des charges de fonctionnement nettes, sont stables. Depuis la création de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, ce sont près de 850 nouveaux collaborateurs qui ont été recrutés, essentiellement dans les agences, pour conforter sa dynamique commerciale de service à la clientèle.

Le projet de rationalisation des structures informatiques des Caisses Régionales « Nouvelle Informatique Convergente Evolutive -NICE» se poursuit au rythme prévu. Organisé au travers des GIE CA Technologies et GIE CA Services, regroupant les GIE EXA, Synergie, Comète, Atlantica

et AMT, son coût en 2011 pour Nord Midi-Pyrénées est de 8,1 M€ contre 4,3 M€ en 2010. Il aboutira en 2013 à la bascule de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vers un système d'information focalisé sur le service client et commun à toutes les Caisses régionales.

D'autre part, les impôts et taxes progressent de 40 % sous l'effet principal de la nouvelle taxe bancaire systémique. La poursuite des actions d'optimisation sur les autres charges a permis de faire des économies sur plusieurs postes budgétaires et de maintenir un niveau élevé d'investissements.

Trois nouvelles agences de conquête ont été ainsi ouvertes en 2011.

5.1.5 - LE REVENU BRUT D'EXPLOITATION

La hausse du PNB et des charges de fonctionnement de 2,5% se traduisent par un Résultat brut d'exploitation de 220,9 M€, en progression de 2,5%.

Le coefficient d'exploitation, qui mesure le niveau d'absorption du produit net bancaire par les charges de fonctionnement, affiche un niveau inférieur à 50%, reflet de solidité financière.

5.1.6 - LE COUT DU RISQUE

Le coût du risque (29,3 M€) baisse de 43% à la suite d'actions volontaristes menées pour prévenir et traiter les difficultés éventuelles de remboursement de crédit des clients.

Il intègre :

- un taux de créances douteuses et litigieuses rapporté à toutes les créances (capital et intérêts) de 2,92%, contre 3,24% à fin 2010.
- un taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses à 80,85%.
- une dotation nette de 4,9 M€aux provisions collectives et provisions filières confrontées à des difficultés conjoncturelles.
- une dotation de 18,8 M€à la couverture du risque opérationnel, suite à la révision annuelle de la cartographie et de la probabilité de survenance du risque exceptionnel.

5.1.7 - LE RESULTAT NET

Après déduction de la charge fiscale (62,7 M€), en augmentation du fait de la hausse des provisions de passif non déductibles, et d'une dotation de 19 M€au Fonds pour Risques Bancaires Généraux, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dégage un résultat net de 103,1 M€, en hausse de 3% par rapport à 2010.

5.1.8 - INFORMATIONS DIVERSES

Charges non déductibles

Le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI, s'élève à 23.905 euros au titre de l'exercice 2011, le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses étant de 8.630 euros.

5.2 – BILAN ET COMPTE DE RESULTAT (BASE CONSOLIDEE)

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées publie depuis le 31/12/2005 ses états financiers consolidés conformément aux normes IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

L'agrégation des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et des 71 Caisses Locales qui lui sont affiliées forme « l'entité consolidante » Nord Midi-Pyrénées.

Les 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 M€ et dans lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient plus de 20% des droits de vote sont consolidées. Il s'agit des deux fonds dédiés FORCE 4 et NMP GESTION (OPCVM fermés utilisés dans le cadre des placements de la Caisse Régionale) et du groupe INFORSUD GESTION (activités imprimerie et informatique).

5.2.1 – LE BILAN CONSOLIDE

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011 s'établit à 13,13 Md€, en hausse de 6% par rapport à décembre 2010.

A l'Actif :

Structure de l'Actif consolidé (en pourcentage)

	2011	2010
Prêts et créances sur la clientèle	78,9%	80,4%
Actifs financiers disponibles à la vente	9,1%	9,5%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4,9%	3,9%
Comptes de régularisation et actifs divers	2,6%	1,9%
Autres postes de l'actif	4,5%	4,4%
TOTAL	100,0%	100,0%

L'activité clientèle constitue l'essentiel de l'actif du bilan consolidé : le poste Prêts et créances sur la clientèle représente 79% du total bilan. En hausse de 4%, il atteint 10,36 Md€

Parmi les autres postes de l'actif significatifs figurent les Actifs Financiers Disponibles à la vente pour 1,2 Md€ (dont les titres de la SAS Rue La Boétie pour une valeur de 588,1 M€ fin 2011 contre 567,8 M€ fin 2010), et les Prêts et Créances sur établissements de crédit pour 0,6 Md€, en hausse de 34% suite à la mise en place du dépôt de garantie Switch à hauteur de 159,4 M€ (cf § 3.4).

Au Passif :

Structure du Passif consolidé (en pourcentage)

	2011	2010
Dettes envers les établissements de crédits	54,8%	55,6%
Dettes envers la clientèle	28,3%	27,6%
Capitaux propres	13,2%	13,1%
Provisions pour risques et charges	0,7%	0,6%
Dettes subordonnées	0,2%	0,2%
Autres postes du passif	2,8%	2,8%
TOTAL	100,0%	100,0%

Deux postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle :

- En premier lieu, le poste Dettes envers les établissements de crédits : il atteint 7,2 Md€, en progression de 4,5% en lien avec l'évolution des crédits à la clientèle.
- En second lieu, les Dettes envers la clientèle : ce poste atteint 3,7 Md€, en progression de 8,4%. Cette variation résulte de la progression des Dépôts à vue et à terme de la clientèle.

Les Capitaux propres part du groupe s'élèvent à 1,7 Md€, en hausse de 6,5%. Cette évolution est essentiellement liée au résultat consolidé 2011.

5.2.2 – LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en millions d'euros	2010	2009	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	229,5	224,4	2,3%
Produits nets de commissions	181,4	175,7	3,3%
Gain ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente	34,6	25,3	36,8%
Autres éléments du PNB	66,1	60,3	9,7%
Produit net bancaire	511,6	485,6	5,4%
Charges générales d'exploitation	-266,8	-254,7	4,8%
Dotations aux amortissements	-17,6	-17,8	-1,4%
Résultat brut d'exploitation	227,2	213,1	6,6%
Coût du risque & divers	-30,5	-49,6	-38,6%
Charge fiscale	-60,7	-46,1	31,7%
Résultat net	136,1	117,4	15,9%

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 511,6 M€ au 31 décembre 2011, en progression de 5,4% par rapport à décembre 2010.

- Les Produits nets d'intérêts et revenus assimilés augmentent de 2,3% à 229 M€. Cette évolution résulte de l'accroissement des produits issus des prêts à la clientèle et de la baisse des charges liées au refinancement de ces prêts suite à l'évolution de la politique de gestion de la liquidité.
- Les Produits nets des commissions progressent de 3,3% à 181 M€ corrélativement à la progression des commissions et facturations sur les services.
- Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente progressent de 36,8%, en lien avec les plus-values de cession issues des deux fonds dédiés.
- Les autres éléments du PNB représentent globalement 66 M€, contre 60 M€ en décembre 2010.

Les charges générales d'exploitation consolidées progressent de 4,8% à 267 M€, essentiellement les charges informatiques et les taxes bancaires, alors que les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles sont stables à 18 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation progresse de 6,6% à 227 M€.

Il permet de couvrir :

- un Coût du Risque de 30 M€ (-38,6% par rapport à décembre 2010),
- une Charge Fiscale de 61 M€ (+31,7% par rapport à décembre 2010),
- et de dégager un Résultat net (part du groupe) de 136 M€ (+15,9% par rapport au 31 décembre 2010).

5.3 – DISPOSITIF DE RATIOS PRUDENTIELS ET DE GESTION

5.3.1 - LE RATIO DE SOLVABILITE EUROPEEN

Selon l'arrêté du 20 février 2007 qui a transposé dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirement Directive 2006-48-CE et 2006-49-CE), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité supérieur à 8 %.

Le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, établi en application de la norme dite « Bâle II », et après prise en compte des planchers applicables durant la période transitoire, est égal à 13,66 % au 31 décembre 2011 contre 12,23% au 31 décembre 2010.

5.3.2 - LES RATIOS DE GESTION (BASE COMPTES SOCIAUX)

Les ratios confirment une situation financière saine de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Le coefficient d'exploitation, part du PNB consommée par les charges de fonctionnement est inférieur à 50 %.

VI - CONTRÔLE INTERNE

6.1 - LE SUIVI ET LE CONTROLE DES RISQUES

Le règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, précise les dispositions à mettre en œuvre en termes de Contrôle Interne. Il est applicable depuis le 1er octobre 1997 et sa dernière modification par arrêté du 19 janvier 2010.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'est résolument engagée dans cette démarche.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du 19 janvier 2010, le Responsable des Contrôles Permanents a été nommé comme responsable de la filière risques. Les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures, de marché et de taux, de contreparties, d'organisation comptable, risques de non-conformité, de sécurité des systèmes d'information et opérationnels, ont été formalisés.

Plusieurs comités (comités risques, comités de contrôle interne, comités risques opérationnels, comités financiers ...) se réunissant à périodicité régulière, veillent au suivi et au contrôle des différents risques. Un diagnostic périodique permet de cibler les priorités et de piloter les actions.

Le comité de contrôle interne trimestriel, instance de coordination et de suivi des dispositifs de contrôle interne présidée par le Directeur général, veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne. Une information régulière sur l'exercice du contrôle interne est également donnée au Conseil d'Administration de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Ainsi, deux rapports en ont été présentés au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au cours de l'année 2011.

Le rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est agréée comme prestataire de services d'investissement au titre du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ces activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le rapport annuel de contrôle des services d'investissement est transmis à l'inspection générale du Groupe de Crédit Agricole et à l'Autorité des Marchés Financiers.

VII - LES FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

7.1 – RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

7.1.1 - OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles d'octroi pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre, du contrôle et de la subdélégation de cette politique dans le cadre de sa mission générale de gestion et des pouvoirs afférents qui lui sont accordés.

L'application de la politique de distribution de crédits relève du réseau d'agences de proximité pour la banque de détail, des agences entreprises pour la banque de la grande clientèle et des agences spécialisées pour les collectivités locales et la promotion immobilière.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées applique les exigences réglementaires issues des règlements 93-05 et 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des règles internes au groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptables des applicatifs.

La Caisse régionale procède à l'actualisation périodique de la politique de maîtrise des risques. La dernière révision, qui a porté sur la mise en place de nouvelles limites, a été validée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 juin 2010.

Ces limites restent inchangées pour l'année 2011.

Le Contrôleur Central des risques au sein de l'unité Contrôles Permanents a pour mission de coordonner et d'animer la filière risque de crédit.

Ses principales activités consistent à :

- analyser l'évolution du risque,
- identifier les entrées en risque avéré ou latent (indicateurs Bâle II),
- informer les Directions et services des résultats des diverses analyses menées,
- proposer et coordonner les actions visant à une amélioration de la maîtrise des risques ;
- organiser les Comités et Revues des Risques et suivre l'exécution des décisions ;
- procéder aux contrôles sur le respect de la politique de maîtrise des risques.

7.1.2 - GESTION DU RISQUE DE CREDIT

➤ **Principes généraux de prise de risque**

La Caisse régionale exerce son activité crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone de compétence et divise ainsi ses risques (agriculteurs, professionnels, particuliers, entreprises, coopératives, collectivités publiques et associations).

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a exclu de son périmètre d'intervention les financements de certaines activités (notamment les maisons de jeux, les casinos, les discothèques, les campagnes électorales...). La Caisse régionale ne finance pas les activités susceptibles de nuire à son image.

L'engagement des crédits mobilise différents acteurs dont les agences qui sont en relation avec la clientèle et instruisent les dossiers de prêts en collaboration avec les experts des services de financement ; chacun dans le respect des délégations qui leur sont accordées.

Procédures de décision

Le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs en matière de crédits au Directeur général ainsi qu'à deux types de Comités : les Comités départementaux des prêts et les Comités des engagements :

- Comité des Engagements : il se réunit en moyenne tous les 15 jours. Sur la base des analyses présentées par les responsables des marchés particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques, il

décide de l'octroi de prêts pour les dossiers entrant dans son champ de compétence c'est-à-dire les dossiers dont l'encours après projet est supérieur à 3 M€

- Comités départementaux des prêts : ils se réunissent toutes les semaines. Ils ont délégation pour les dossiers qui leur sont présentés par les marchés dans la limite de 3 M€ maximum d'encours après projet par contrepartie.
- Le Directeur Général : il a reçu des pouvoirs du Conseil d'Administration. Il a délégué ces pouvoirs à différents collaborateurs en deçà des limites de compétence des Comités des prêts. Chaque délégataire doit utiliser sa délégation avec prudence et discernement. Les différents niveaux de délégation se traduisent par l'existence d'une échelle de montants adossés à des grades Bâle II et des critères d'exclusion différenciés par marché.

Banque de détail (Retail)

Les règles de délégation reposent principalement sur la cotation interne Bâle II, sur la nature du projet et son impact financier. Toutefois la cotation seule n'est pas suffisante pour décider de l'accord du crédit. La décision s'appuie notamment sur la pertinence du projet, la situation financière de l'emprunteur, son professionnalisme, sa situation patrimoniale.

Plusieurs étapes décisionnaires sont appliquées entre les différents acteurs.

Grande Clientèle (Corporate)

Les règles de délégation font appel au même processus que la banque de détail. Seule la prise en compte de la cotation BDF pour tenir compte des évolutions récentes de l'entreprise diffère.

L'appréciation du risque

L'appréciation du risque est fonction de différents critères généraux : encours global, ancienneté de la relation, notation du client, qualité du client, capacité de remboursement et revenu résiduel après endettement.

Des critères spécifiques à chaque marché viennent compléter les premiers notamment en matière de politique de garantie.

➤ **Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

○ **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur les outils internes au groupe. Les contreparties sont notées avec des outils du dispositif Bâle II : LUC pour la Banque de Détail (particuliers, agriculteurs, professionnels, petites associations) et OCE pour la Grande Clientèle (entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier).

Dans le cadre de la mise en œuvre des usages Bâle II, les grades Bâle II sont utilisés dans les schémas de délégation de la Banque de Détail comme de la banque Grande Clientèle.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Banque de détail

L'analyse s'effectue sur des critères d'appréciation du risque spécifiques à chaque marché.

Une note est attribuée mensuellement à chaque groupe de risque. Elle est déterminée par le croisement de plusieurs critères qui permettent d'estimer le risque de probabilité de défaut.

Il y a 12 grades LUC hors défaut avec les Probabilités de défaut suivantes pour l'année 2011 :

* PD = Probabilité de Défaut

01-Particuliers		02-Agriculteurs		03-Professionnels		05-Associations	
Grades PD	PD V30	Grades PD	PD V30	Grades PD	PD V30	Grades PD	PD V30
L	49,44	L	44,08	L	46,07	L	49,24
K	26,89	K	28,26	K	27,7	K	23,99
J	16,9	J	15,37	J	13,61	J	20,91
I	8,85	I	8,73	I	7,28	I	10,76
H	4,5	H	4,8	H	3,24	H	5,93
G	2,69	G	2,46	G	1,56	G	4,21
F	1,77	F	1,37	F	0,69	F	1,05
E	1,12	E	0,87	E	0,33	E	0,29
D	0,71	D	0,51	D	0,19	D	0,15
C	0,33	C	0,42	C	0,12		
B	0,18						
A	0,04						

Le modèle est revu annuellement par le Comité des Normes et Méthodologies du Groupe.

Sur l'année 2011, il y a eu deux changements de modèles : en janvier et en mai. Les nouveaux modèles qui ont été distribués en mai ont concrétisés une demande spécifique de l'A.C.P prise en compte par C.A.S.A avec application immédiate.

Banque Entreprise

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Le système de cotation actuel définit 15 positions détaillées page suivante (inchangé par rapport à 2010) :

	Qualité de l'emprunteur	Description	Approche Probabilité de Défaut (PD) à 1 an	Référence PD ⁽¹⁾	Equivalence		
					Moody's	S & P's	BdF ⁽²⁾
A+	Exceptionnel	L'aptitude à faire face à ses obligations est très forte y compris à moyen et long terme.	PD quasi-nulle	0,00%	Aaa	AAA	3++
A	Excellent	La probabilité d'un défaut dans l'année est quasi nulle.	PD très faible, de l'ordre de 0,01%	0,01%	Aa1 Aa2	AA+ AA	3++
B+	Très bon	La solidité financière de la contrepartie pourrait être sensible à des changements économiques défavorables ou à une modifications des circonstances, cependant sa capacité à faire face à ses obligations reste forte y compris à moyen et long terme.	PD de l'ordre de 0,02% à 0,04%	0,02%	Aa3 A1	AA- A+	3++
B	Bon	La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,1%	PD comprise entre 0,04% à 0,08%	0,06%	A2 A3	A A-	3+
C+	Assez bon	Capacité satisfaisante pour faire face à ses obligations à un an. Sur le moyen long terme, celle-ci pourrait se voir affaiblie à la suite de changements économiques défavorables ou de modifications des circonstances. Cette catégorie regroupe aussi des contreparties dont la situation financière est solide mais qui ne sont pas retenues dans les catégories précédentes en raison de leur petite taille.	PD comprise entre 0,08% à 0,16%	0,16%	Baa1	BBB+	3
C	Satisfaisant		PD comprise entre 0,16% à 0,32%	0,30%	Baa2	BBB	3
C-	Assez satisfaisant	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,6%.	PD comprise entre 0,32% à 0,64%	0,60%	Baa3	BBB-	4+
D+	Acceptable	La sensibilité de la contrepartie à des conditions défavorables sur les plans économique et financier peut affecter sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières. A un horizon d'un an, cette capacité est acceptable pour les contreparties D+ et D. Elle est en revanche faible pour les contreparties D-.	PD comprise entre 0,64% à 0,85%	0,75%	Ba1	BB+	4
D	Moyen		PD comprise entre 0,85% à 1,28%	1,25%	Ba2	BB	4
D-	Passable	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 3,0%.	PD comprise entre 1,28% à 2,56%	1,90%	Ba3	BB-	5+
E+	Vulnérable	Une contrepartie E+ est en position de faire face à ses obligations à l'horizon d'un an et dans les conditions économiques stables. Elle est toutefois vulnérable et fait l'objet d'une attention particulière.	PD comprise entre 2,56% à 5,12%	5%	B1 B2	B+ B	5, 6
E	Fragile Sous surveillance	La capacité de remboursement à un an d'une contrepartie notée E dépend de conditions économiques favorables, ce qui justifie une mise sous surveillance.	PD comprise entre 5,12% à 15%	12%	B3	B-	7
E-	Mauvais Sous surveillance	Il existe de fortes incertitudes quant à la capacité d'une contrepartie E- à exécuter ses engagements financiers et des incidents (non respect de covenant, retard de paiement sur créances commerciales...) sont signalés.	PD supérieure à 15%	20%	Caa Ca C	CCC CC C	8
F	Défaut	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur. F marque le passage en défaut.	Défaut constaté = 100%	100%	D	D	9*
Z	Défaut	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur. Z marque le passage en contentieux.	Défaut constaté = 100%	100%	D	D	P

- **Mesure du risque de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Outils de détection du risque utilisés

La Caisse Régionale utilise l'outil groupe Crédit Agricole national Arcade et des pistes d'audit issues de développements internes.

Axes d'analyse

Le reporting du risque s'articule autour des principaux axes suivants : suivi des risques sur les périmètres comptables, Bâle II et réglementaires.

➤ **Dispositif de surveillance**

Les éléments clés du dispositif reposent sur les axes suivants : fixation de limites avec contrôle du respect de ces limites, règles de division des risques, processus spécifiques d'engagement, déclassement en douteux et provisionnement idoine ; l'objectif étant la diversification et la segmentation des risques.

- **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées mesure ses risques en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques. Afin d'éviter que la concentration des risques sur certains clients ou certains secteurs, puisse mettre en cause, en cas de défaillance, les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, une politique de division des risques est appliquée.

Division des risques

La réglementation du C.R.B. qualifie de « grands risques » ceux qui dépassent 10% des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit. Elle recommande de ne pas dépasser 25% de nos Fonds Propres en risque sur un même bénéficiaire.

Dans le but de mieux contrôler ses risques, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a mis en place des règles plus strictes :

Tableau récapitulatif des limites individuelles de risque de crédit

Types de contrepartie	Grades BALE 2	Limite individuelle (en encours bruts et en €)	Exception (en encours bruts et en €)
Particuliers	Tous grades	1,5 millions d'euros	Pas d'exception
Agriculteurs	Tous grades	3 millions d'euros	Pas d'exception
Professionnels	Tous grades	3 millions d'euros	Pas d'exception
Professionnels de la CASEG	Tous grades	6 millions d'euros	Pas d'exception
Marché des entreprises	Grades A à C+	20 millions	40 millions si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %.
Marché des entreprises	Grades C et suivantes	15 millions	30 millions si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %.
Promotion Immobilière	Tous grades	12 millions	24 millions si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %.
Sociétés d'Economie Mixte (SEM)	Tous grades	12 millions	Pas d'exception
Collectivités Publiques	Tous grades	30 millions	Pas d'exception

Tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit

Type de crédits ou marchés	Limites globales (en %)	Limites globales (en encours bruts) au 31/12/2011	Encours bruts réels Au 31/12/2011
Crédits syndiqués toutes contreparties (CRNMP suiveurs)	< ou = à 25 % de l'encours global marché Entreprises*	446 M€	265 M€suiveur
Dont Crédits syndiqués par CA-CIB	<= à 20% des FP RSE*	197 M€	105 M€
LBO	< ou = à 10 % de l'encours global marché Entreprises	178 M€	32 M€de LBO pure
Promotion Immobilière	< ou = à 5% de l'encours global marché Entreprises	89 M€	24 M€
Particuliers	Aucune	Non concerné	
Agriculteurs	Aucune	Non concerné	
Professionnels	Aucune	Non concerné	
Professionnels de la CASEG	Aucune	Non concerné	
Entreprises	Aucune	Non concerné	
Professionnels de l'Immobilier	Aucune	Non concerné	
Sociétés d'Economie Mixtes (SEM)	Aucune	Non concerné	
Marché des Collectivités Publiques	Aucune	Non concerné	

* Montant des crédits en capital du marché des Entreprises à fin décembre 2011 : 1,78 Md€

** Montant des Fonds Propres Bâle II à fin juin 2011 : 987 M€(donnée à fin décembre 2011 non publiée au moment du rapport).

Le contrôle du respect de ces limites est assuré par le Contrôleur Central des Risques crédits (unité Contrôles Permanents). L'unité Contrôles Permanents identifie également les dossiers qui dépassent ces limites d'engagements pour présentation biannuelle en Conseil d'Administration (Janvier et Juillet).

Financements structurés et syndiqués

Les caractéristiques de ces financements conduisent à déléguer en pratique l'étude de fond du dossier à un autre intervenant généralement CA CIB ou une autre Caisse Régionale.

L'encours de ces financements était de 265 M€ au 31/12/2011 (CR NMP suiveuse).

Plafond de risques sur un même bénéficiaire

La réglementation du C.R.B. qualifie de "grands risques" ceux qui dépassent 25% des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit ; dans sa politique de risque, la Caisse Régionale ramène ce seuil aux limites globales définies dans le tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit ci-dessus.

Ceux-ci font l'objet d'obligations légales de contrôle interne et de déclaration trimestrielle à l'A.C.P.

Au 31/12/2011, aucune contrepartie n'a été recensée dans ce cadre.

Déclassement des créances en « douteuses litigieuses » et provisionnement

Les règles de passage en douteux litigieux suivent les préconisations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le niveau de provisionnement est calculé systématiquement à l'entrée en CDL en fonction de la nature du financement. Si le dossier ne se régularise pas, une étude plus approfondie du dossier est menée permettant notamment de mieux apprécier la qualité de la garantie. Des provisions sectorielles sont aussi constituées sur des filières détectées à risque.

o Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

L'ensemble de ces comités et revues est piloté par l'unité Contrôles Permanents.

Comités Risques de secteurs

Des Comités risques de secteurs sont organisés mensuellement au niveau des secteurs d'agences de proximité. Ces revues portent sur des dossiers sains dont la cotation s'est dégradée sur le trimestre (particuliers, agriculteurs; professionnels, petites associations). Ces revues sont suivies par le Directeur de secteur.

Comité Grands Risques

Il examine trimestriellement des groupes de risques non CDL représentant les plus grands encours de la Caisse Régionale ainsi que des encours sensibles par marchés. Ce Comité Grands Risques est présidé par le Directeur général et / ou les Directeurs généraux adjoints, en présence du Directeur des risques, des Directeurs de marchés et du Contrôleur Central des Risques.

Revue de portefeuille entreprises

Ces revues ont lieu tous les trimestres et ont pour objectif d'examiner la situation financière des clients gérés dans les Agences Entreprises.

Sont examinés pour les agences Entreprises :

- Les dossiers dont la cotation est dégradée (ANADEFI D- à E-)
- Les dossiers dont la cotation ANADEFI se dégrade de deux rangs sur le trimestre
- Les notes BDF à partir de 5+ et suivantes
- Les incidents de paiements : effets impayés, comptes irréguliers : DAV débiteur et/ou retard prêt (hors CDL)
- les dates de comptabilité > 15 mois

Revue de portefeuille agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales

Pour les agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales, l'ensemble des dossiers est examiné une fois par an afin de faire un bilan complet de la situation financière du client, du niveau des garanties, des actions en cours.

Analyses du risque filières

Un suivi global des encours et du risque sur l'ensemble des filières est réalisé à minima tous les trimestres.

Puis, de ce suivi global se déclinent des suivis ciblés sur des filières économiques ou typologie de financement spécifiques.

Au cours de l'exercice 2011, des analyses et revues ont été effectuées sur les filières sensibles des Cafés Hôtels Restaurants (suivi régulier), les investissements locatifs, l'Immobilier, les prescripteurs et les financements photovoltaïques.

o **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Le suivi des contreparties défaillantes varie suivant le marché :

Marchés de proximité (particuliers, professionnels, agriculteurs)

- 1^{ère} phase : traitement dans les points de vente
- 2^{ème} phase : si la régularisation du dossier n'est pas intervenue, le dossier, en fonction de différents critères (durée de l'irrégularité, montant de l'irrégularité et note Bâle II) est transféré dans les unités de Recouvrement Commercial (Recouvrement Commercial Particuliers ou Recouvrement Commercial Agris - Pros selon le client), placées sous la responsabilité de la Direction des Risques. Il s'agit d'unités de recouvrement amiable.
- 3^{ème} phase : le transfert du dossier au Contentieux ne s'effectue qu'en cas d'échec de la phase amiable ou en cas de survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Marché des entreprises

Une cellule Affaires Spéciales, placée sous la responsabilité de la Direction des Entreprises, gère les dossiers en situation sensible.

Le transfert à l'unité Contentieux, placée sous la responsabilité de la Direction des Risques, s'effectue lors de la survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Particularisme des CDL forcées

Il doit être noté que lorsqu'une contrepartie non CDL présente des risques de défaillance fort, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées prend l'initiative de la positionner en CDL forcée. De ce fait, cette contrepartie est exclue de la délégation d'octroi de crédit des agences de proximité et les encours provisionnés.

➤ **Mécanismes de réduction du risque de crédit**

Les crédits consentis par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont globalement assortis de garanties.

La politique de garanties de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise à minimiser les conséquences d'un défaut de remboursement.

La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

La politique de garanties repose sur la définition de garanties "usuelles", à prendre selon des cas variant en fonction de la nature de l'opération (installation, immobilier, trésorerie...), le type de crédit (durée), la qualité du risque (appréciée notamment à travers la cotation, les grades de risque et les scores).

La politique de garanties est différenciée pour chacun des marchés car ils présentent des particularités en matière de risques et de type de financement.

La politique de garanties est révisée annuellement afin de tenir compte des évolutions réglementaires et économiques.

7.1.3 - EXPOSITION

➤ Exposition maximale au risque crédit

Données consolidées normes IFRS (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	47 923	50 863
Instruments dérivés de couverture	59 462	48 791
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	420 934	311 038
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 833	2 851
Prêts et créances sur la clientèle	9 960 251	9 718 532
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	189 324	180 985
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	10 679 727	10 313 060
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 058 488	960 196
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	3 463	10 939
Provisions - Engagements par signature	- 35	- 99
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 061 916	971 036
TOTAL Exposition nette	11 741 643	11 284 096

➤ Concentration

○ Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation des encours Bâle II (EAD : encours bilan et hors bilan pondérés) et impact EL (perte attendue) situation au 31/12/2011 (Source ARCADE)

Encours par activités économiques

FILIERES à fin déc 2011	EAD	% EAD	EL	% EL
Particuliers (sans code APE)	4 857 304 514	41,83%	69 235 268	27,64%
Agroalimentaire	1 606 790 938	13,84%	49 528 368	19,77%
Immobilier	1 172 642 647	10,10%	38 194 009	15,25%
Services non marchands/ Secteur public/ Collectivités	1 097 685 947	9,45%	2 486 056	0,99%
Divers	633 362 578	5,45%	18 881 085	7,54%
Distribution/ Industries de biens de consommation	378 451 025	3,26%	19 500 058	7,79%
Tourisme/ Hôtels/ Restauration	337 340 529	2,90%	15 542 230	6,21%
Energie	330 966 455	2,85%	3 932 265	1,57%
Autres activités financières (non bancaires)	293 033 349	2,52%	3 645 852	1,46%
Santé / Pharmacie	287 160 591	2,47%	2 616 109	1,04%
BTP	209 704 430	1,81%	8 630 225	3,45%
Automobile	83 848 339	0,72%	4 376 555	1,75%
Industrie lourde	76 423 801	0,66%	3 608 930	1,44%
Utilities	71 371 805	0,61%	612 769	0,24%
Autres Transports	52 798 403	0,45%	1 308 500	0,52%
Autres industries	48 723 328	0,42%	1 969 036	0,79%
Bois/ Papier/ Emballage	24 438 878	0,21%	876 256	0,35%
Média/ Edition	15 694 033	0,14%	1 856 058	0,74%
Assurance	13 213 465	0,11%	63 923	0,03%
Informatique/ Technologie	12 390 083	0,11%	156 324	0,06%
Aéronautique/ Aérospatial	8 716 732	0,08%	3 399 099	1,36%
Maritime	369 417	0,00%	21 102	0,01%
Télécom	225 533	0,00%	19 878	0,01%
Total	11 612 656 821	100,00%	250 459 956	100,00%

○ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Le détail des encours de prêts et créances par agent économique figure en note 3.1 des états financiers consolidés :

- Prêts & créances par agent économique
- Engagements donnés en faveur de la clientèle

➤ **Qualité des encours**

○ **Analyse des prêts et créances par catégories**

Tableau Prêts et Créances

Prêts et créances (en millions d'€)	31/12/2010	31/12/2009
Ni en souffrance, ni dépréciés	10 312	10 460
En souffrance, non dépréciés	132	134
Dépréciés	312	309
Total	10 756	10 903

Source : Arcade (encours bilan)

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle (cf note 3.1 des états financiers consolidés).

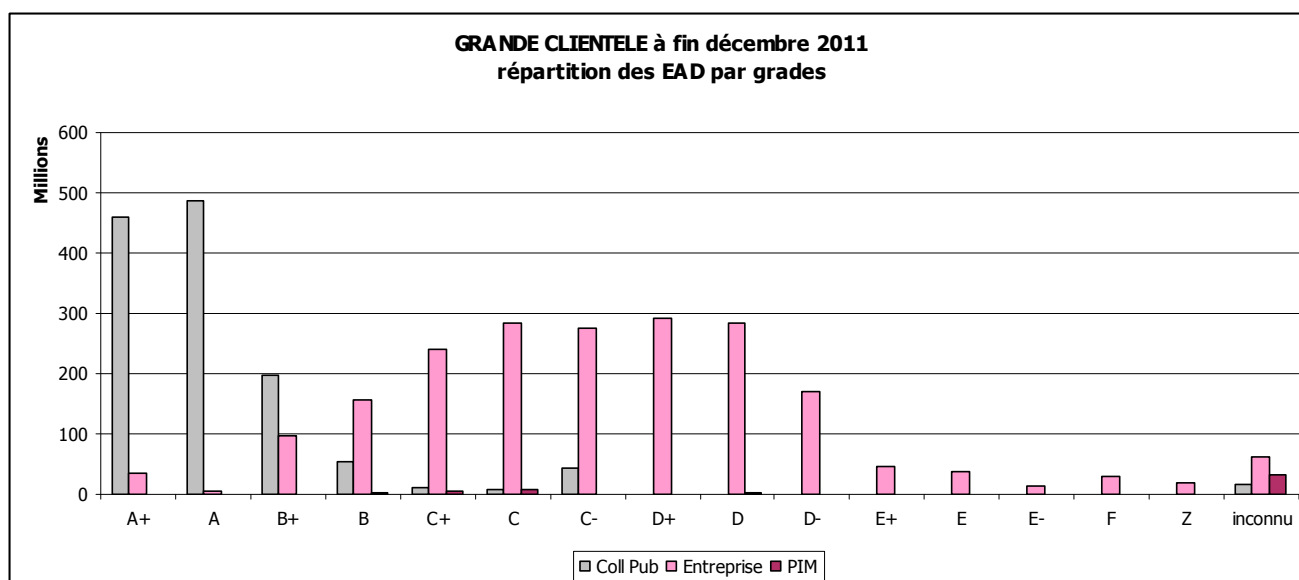
○ **Analyse des encours par notation interne**

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations, PIM et Collectivités publiques).

Au 31 décembre 2011, la Grande Clientèle représente 3 379 M€; les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 97 % des encours portés par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la Grande Clientèle et le ratio de notes valides est de 94,5 %.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients de la Grande Clientèle, soit 3,16 Milliard d'euros.

Répartition des EAD par PD
(Source ARCADE)



7.2 – RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

7.2.1 - OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en comptes consolidés.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ne détient pas de Trading book. Son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

La gestion du Banking book a pour objectif de contribuer régulièrement à l'évolution du PNB tout en contrôlant les expositions au risque de marché afin d'en limiter les impacts négatifs sur le PNB dans les limites qu'elle s'est fixée.

7.2.2 - GESTION DU RISQUE

➤ **Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

➤ **Les comités de décision et de suivi des risques**

La politique financière annuelle définit une organisation des fonctions financières reposant sur les principes fondamentaux suivants :

- Collégialité des prises de décisions : les décisions sont prises exclusivement par 2 comités
 - Comité financier trimestriel à vocation stratégique réunissant le Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, le Directeur financier et les responsables des unités suivantes : Gestion financière, Comptabilité, Contrôle de gestion, Contrôle permanent et Contrôles périodiques. Ce comité fixe trimestriellement les objectifs de gestion et de contrôles des risques de marché, en correspondance avec les décisions de gestion arrêtées par le Conseil d'Administration.
 - Comité de gestion financière mensuel à vocation opérationnelle réunissant le Directeur général adjoint, le Directeur Financier et les responsables des unités suivantes : Gestion financière, Comptabilité, Contrôle de gestion et Contrôle permanent. Ce comité prend les décisions opérationnelles sur les opérations de marché nécessaires au respect des objectifs de gestion et de contrôles des risques de la Caisse régionale.
- Séparation stricte des fonctions liées aux opérations entre le front et le middle office.
- La Direction financière est la seule entité à intervenir sur les marchés financiers : notamment toutes les opérations avec la clientèle nécessitant l'acquisition d'un instrument de marché seront préalablement soumises à sa validation, à l'exception des opérations de change qui relèvent de l'unité des affaires internationales.

7.2.3 - METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur la combinaison de deux indicateurs de risque sur base sociale (titres de placement dont fonds dédiés en transparence totale), donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress.

Les limites définies par le Conseil d'Administration pour la politique financière de l'année 2011 de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont les suivantes :

- les conséquences du scénario catastrophe doivent rester inférieures à 3% du PNB N-1 (-12,8M€),
- l'impact négatif à 1 mois de la valorisation du portefeuille doit rester inférieur à 3% du PNB N-1 (-12,8M€) dans 99% des cas (VaR 99).

Pour garantir le respect de la politique définie, ces limites sont complétées par un dispositif d'information du Conseil d'Administration à 90% de ces limites et un seuil opérationnel fixé à 80% de ces limites.

La mesure est effectuée mensuellement par l'unité Comptabilité qui en fait un reporting aux membres du Comité Financier.

➤ La VaR (Value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

L'outil de mesure est l'applicatif VaR paramétrique développé par Amundi.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à 1 mois suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Exposition par facteur de risque

<i>En M€</i>	31/12/2010	31/12/2011	Evolution
Monétaire	327.6	275.6	-16%
Monétaire dynamique	5.0	7.5	+50%
Obligations	99.4	153.8	+55%
Convertible	6.2	4.2	-32%
Actions	37.8	55.5	+47%
Gestion alternative et diversifiée	48.8	38.4	-21%
Total du portefeuille de placement (juste valeur)	524.8	535.0	+2%
VaR	-7.3	-8.30	+14%
Stress scénario : impact sur le PNB	-3.3	-12.5	x3.8

➤ Les stress scénarii

Pour compléter le dispositif, le portefeuille est testé en conditions extrêmes de marchés : stress scénarii.

La mesure du risque en stress test est réalisée par la mise en œuvre du scénario adverse (ou scénario catastrophe).

Le scénario adverse prend en compte une évolution défavorable des marchés avec un impact sur le compartiment monétaire dynamique de -2,5%, sur les actions et FCPR de -20%, sur l'alternatif de -10% et avec une hausse des taux d'intérêt de +2% affectant le compartiment obligataire.

7.2.4 - RISQUE ACTION

➤ Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

➤ Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Au 31/12/2011 la Caisse régionale détient en direct 2.0 M€ d'actions diversifiées, 2.0 M€ d'EMTN exposés au risque actions, 6.2 M€ d'OPCVM actions et 2.0 M€ de FCPR private equity (classé en gestion diversifiée), plus 3.3 M€ d'EMTN exposés au risque actions et 42.0 M€ d'OPCVM actions à l'intérieur d'un fonds dédié. Cet encours (55.5 M€ globalement) représente 7.2 % des titres de placement.

Les lignes détenues directement présentent 2.1 M€ de plus value latente et 0.6 M€ de provisions au 31/12/2011.

Il y a eu en 2011 : 28.2 M€ de cessions (-0,2 M€ de moins values sur cessions) et 59.2 M€ d'achats.

7.2.5 – RISQUES PARTICULIERS

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées détient des CDO (Collateralised Debt Obligations) et autres structurés de crédits non exposés aux sous jacents résidentiels US et UK.

Les CDO sont des contrats consistant à transférer un risque de crédit (risque de défaut) moyennant le versement d'une prime, sans transfert de propriété de l'actif sous-jacent aussi longtemps que l'événement de crédit (la défaillance) ne survient pas.

Un des effets de la crise financière née en 2008 a été la dégradation de la qualité de 5 titres du portefeuille de titres d'investissement. Au 31/12/2011, les provisions pour dépréciation (risque de contrepartie) s'élèvent à 8.5 M€ et les provisions pour risque de non recouvrement du capital à l'échéance s'élèvent à 6.6 M€.

7.3 – RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

7.3.1 - OBJECTIFS ET POLITIQUE

De par son activité, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est structurellement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan (y compris les compartiments titres et fonds propres).

Dans le cadre de sa gestion actif-passif, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées cherche à limiter la sensibilité du PNB et des fonds propres à l'intérieur de limites répondant à la réglementation Bâle II, définies en Comité financier et validées en Conseil d'administration (politique financière 2011).

7.3.2 GESTION DU RISQUE

L'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux est calculée trimestriellement par l'Unité gestion actif-passif. Cette mesure fait l'objet d'une présentation en Comité mensuel de Gestion Financière et en Comité Financier trimestriel.

Ces Comités statuent sur les couvertures à mettre en œuvre, s'assurent du respect des limites validées en Conseil d'administration et sont informées du suivi des décisions prises. Les positions de couvertures sont mises en place par l'Unité Gestion Financière.

L'Unité Contrôle Permanent s'assure régulièrement de l'exhaustivité, de la qualité et de l'auditabilité du bilan risqué ainsi que des positions de couverture réalisées.

7.3.3 - METHODOLOGIE

La Caisse Régionale mesure son exposition sur le bilan risqué social par le calcul d'un gap de taux fixe entre ses passifs et ses actifs avec une approche statique (sans renouvellement de l'activité) tout en tenant compte de la macro couverture.

L'analyse du risque de taux est réalisée avec l'outil du groupe Cristaux selon des modèles nationaux (conventions d'écoulement des produits sans échéance, scénario d'évolution de taux) et des modèles locaux revus annuellement (les hypothèses de remboursements anticipés pour les crédits habitat et les DAT Crescentaux font l'objet de back testing régulier). En 2011, le périmètre des conventions locales a évolué (la convention nationale d'écoulement des DAV est désormais appliquée ; deux nouvelles conventions locales ont été adoptées concernant les OPCVM obligataires et les titres actions et alternatifs).

A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, une projection des encours des différents postes du bilan est réalisée de 1 à 30 ans par pas annuel. La représentation de l'exposition est faite à travers le gap synthétique (passifs-actifs) décomposé en gap taux fixe et gap inflation.

Le risque de taux est évalué par la sensibilité des fonds propres et du PNB au travers d'un stress scénario de +/- 2% Afin de réduire l'exposition de son bilan à la variation des taux, les limites globales conseil d'administration 2011 sont les suivantes:

- Les pertes potentielles actualisées sur les 30 prochaines années doivent être inférieures à 10% des fonds propres prudentiels N-1, soit 93.5M€ pour 2011.
- Une limite de concentration est calibrée sur le gap synthétique par année : 936M€ pour les deux premières années civiles et 749M€ de l'année 3 à l'année 10.

Ces limites sont déclinées en seuils d'information du Conseil d'Administration et en limites opérationnelles.

7.3.4 – EXPOSITION

La mesure de l'exposition de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au risque de taux au 31/12/2011 se traduit par les indicateurs suivants :

- Gap synthétique égal à (somme des passifs à taux fixe – somme des actifs à taux fixe) + (somme des passifs inflation – somme des actifs inflation)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023-2027	2028-2032	>2033
Gap synthétique	133	-23	-68	-162	-43	25	89	184	207	214	182	43	-44	3

- Au 31/12/2011, les limites fixées par le Conseil d'Administration sont respectées :
Une hausse des taux de 2% induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 11 M€ soit 1,2 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10%).
Une baisse des taux de 2% induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de 15 M€ soit 1.6 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10%).
L'exposition au risque de taux des années 1 à 10 respecte les limites de concentration.

7.3.5 – POLITIQUE DE COUVERTURE

Les instruments de couverture sont de 2 types :

- bilan : refinancement via les avances globales (montant, taux, durée)
- hors bilan : swap, caps ...

Les couvertures de juste valeur se définissent ainsi : modification du risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable : notamment des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV,...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe.

Aucune inefficacité de la relation de couverture n'est à constater, en effet le résultat comptable des couvertures étant égal à zéro.

7.4 – RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque de change.

7.5 – RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

7.5.1 -OBJECTIFS ET POLITIQUE

La politique de gestion de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. La Caisse Régionale privilégie d'abord la recherche de ressources collectée auprès de sa clientèle puis emprunte auprès du Groupe Crédit Agricole, sans avoir recours aux refinancements du marché monétaire hors groupe.

La Caisse régionale cherche à disposer d'une proportion stable dans le temps entre le volume de ressources bilancielle collectée auprès de sa clientèle, et le volume des crédits consentis. Cette proportion est mesurée par le Ratio Collecte / Crédits. Un suivi mensuel du Ratio est effectué afin d'alerter un décalage éventuel par rapport au plan budgétaire bâti en début d'exercice

Le refinancement du déficit de la collecte par rapport aux crédits est obtenu auprès du groupe Crédit Agricole sous forme d'avances à long moyen terme et de prêts en blanc à court terme.

Afin de piloter le risque de transformation, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, dans sa politique financière, recherche un équilibre entre les durées des crédits accordés et les avances à long moyen terme obtenues auprès de Crédit Agricole SA. Un suivi mensuel est effectué afin de déterminer les volumes et les durées des refinancements à long moyen terme à acheter auprès de Crédit Agricole SA. pour le mois suivant.

Les emprunts en blanc à court terme obtenus auprès de Crédit Agricole SA. sont souscrits dans le cadre de la convention de gestion de la liquidité et de la limite d'endettement à court terme définis par le groupe. Un suivi journalier est effectué afin de déterminer les volumes et les durées des refinancements à court terme nécessaires.

7.5.2 - GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE A COURT TERME

La politique de pilotage de la liquidité est définie par le Comité Financier trimestriel.

Le risque de liquidité est mesuré par l'unité Gestion Financière et fait l'objet de reporting journaliers et mensuels.

La gestion du risque de liquidité doit maintenir le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois à un niveau supérieur à 100%.

Dans le cadre des relations financières internes au groupe Crédit Agricole SA, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité vient en complément des dispositions réglementaires.

Les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement à court terme (1,3Md€ au 31/12/2011). Elle est

ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

7.5.3 – CONDITIONS DE REFINANCEMENT EN 2011

Compte tenu de la situation favorable de la Caisse vis-à-vis du risque de liquidité à court terme en début d'exercice, la Caisse Régionale a opté pour les orientations stratégiques suivantes en 2011 :

- accepter de recevoir sa quote part sous forme d'avances de toutes les émissions de Crédit Agricole Covered Bonds (CACB) et de la CRH afin de bénéficier du coût attractif de ces liquidités à Long et Moyen Terme,

- substituer progressivement les ressources LMT sous forme d'avances globales de CAsa au rythme des amortissements contractuels de celles-ci par des emprunts en blanc à Court Terme également auprès de CAsa dans la limite des plafonds d'endettement autorisés.

Ainsi sur l'année 2011 la Caisse Régionale a reçu un montant de 147.2 M€ d'avances sur émissions CACB et 37.6 M€ d'avances sur émission de la CRH et a porté l'encours d'emprunts en blanc à Court Terme de 400 à 880M€. Inversement la Caisse Régionale est passée d'une position emprunteuse à une position prêteuse de ressources LMT vis-à-vis de CAsa.

En conséquence :

- la Caisse Régionale n'est donc pas directement exposée aux conditions de refinancement de la liquidité sur le marché, l'intégralité de ces refinancements étant obtenus auprès de CAsa,

- la Caisse Régionale a réduit ses coûts de liquidité en substituant progressivement des ressources à LMT par des ressources à CT,

- la Caisse Régionale a bénéficié de la hausse des conditions de refinancement à LMT au cours de la crise de l'été 2011 consécutive à la crise de l'endettement des états européens.

7.5.4 – METHODOLOGIE

La liquidité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est gérée sous les deux aspects du ratio réglementaire et des limites d'endettement à court terme fixée par Crédit Agricole SA.

La Gestion Financière effectue les mesures quotidiennes de la liquidité et réalise les opérations nécessaires au respect du niveau minimum du ratio de liquidité réglementaire et au respect des limites d'endettement à court terme fixées par le Comité financier.

➤ **Ratio règlementaire**

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées veille à respecter en permanence un ratio de liquidité supérieur à 100%. Pour cela est effectué quotidiennement une estimation du ratio qui tient compte des flux de trésorerie comptabilisés et/ou estimés. Les corrections nécessaires éventuelles afin de respecter les limites, sont réalisées à l'aide d'emprunts en blanc à court terme effectués auprès de Crédit Agricole SA. La mesure à la fin de chaque de mois civil est transmise par l'unité comptabilité à l'organe de tutelle au moyen du dispositif SURFI. Par ailleurs les tableaux de liquidité à 7 jours et des coûts de refinancement sont produits trimestriellement.

➤ **Limites d'endettement à court terme**

La Caisse régionale mesure chaque mois sa situation de liquidité à court terme et chaque trimestre les encours de ses réserves de liquidités mobilisables. En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, une limite d'endettement à court terme est définie semestriellement en fonction des réserves de liquidité. Cette limite est validée par le Conseil d'Administration. Pour garantir le respect de la politique définie, cette limite est complétée par un dispositif d'information du Conseil d'Administration à 90% de cette limite et un seuil opérationnel fixé à 80% de cette limite.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure quotidiennement la situation d'endettement à court terme ainsi que la répartition des emprunts par bandes de maturité. Les emprunts en blanc nécessaires au respect de la limite d'endettement maximum à Court Terme sont effectués auprès de Crédit Agricole SA. Au cours de l'année 2011 cette limite n'a pas été respectée lors de l'échéance de fin août 2011 où le total des échéances d'emprunts en blanc auprès de CAsa dont la DRAC à moins d'un mois a dépassé la limite fixé à 794 M€ de 124 M€ sur 6 jours.

➤ **Limites d'endettement à long moyen terme**

La Caisse régionale Nord Midi Pyrénées mesure mensuellement la situation d'endettement à long moyen terme.

En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, une limite aux tombées d'échéances semestrielles (au-delà de 18 mois) des avances à long moyen terme est fixée à 2% de l'encours des crédits. Cette limite est validée par le Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2011 cette limite a toujours été respectée.

Pour compléter le dispositif, le portefeuille est testé en conditions extrêmes de marchés : stress scénarii.

La mesure du risque en stress test est réalisée par la mise en œuvre du scénario adverse (ou scénario catastrophe).

Le scénario adverse prend en compte une évolution défavorable des marchés avec une hausse du spread d'émission long moyen terme du groupe qui atteindrait 100pb à moins d'un an, 150pb de 1 à 2 ans et 200pb au-delà de 2 ans soit le niveau maximal observé sur les banques en difficulté durant la crise 2007-2008.

En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, une limite à l'impact sur le PNB d'une hausse des coûts de liquidité dans le cadre du scénario catastrophe est fixée à 1.1% du PNB. Cette limite est validée par le Conseil d'Administration. Pour garantir le respect de la politique définie, cette limite est complétée par un dispositif d'information du Conseil d'Administration à 90% de cette limite et un seuil opérationnel fixé à 80% de cette limite.

Au cours de l'année 2011 cette limite a toujours été respectée.

7.5.5 - IMPACTS DE LA CRISE FINANCIERE SUR LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

La crise financière de 2008 s'est traduite par la mise à disposition d'avances spécifiques de la part de Crédit Agricole SA correspondant aux refinancements sur le marché interbancaire obtenus par l'organisme central.

C'est dans ce cadre que la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a reçu des avances Caisse de Refinancement Hypothécaire « CRH », Société de Financement de l'Economie Française « SFEF » et Crédit Agricole Covered Bonds « CACB ».

Compte tenu de la crise de liquidité, un dispositif de surveillance a été mis en place par le groupe Crédit Agricole, en septembre 2009, sur la liquidité à court moyen et long terme pour assurer la capacité des Caisses Régionales de refinancer leurs tombées d'échéances à due concurrence de leur quote-part dans la capacité du groupe Crédit Agricole de lever des ressources sur le marché monétaire.

7.5.6 - EXPOSITION

Le coefficient de liquidité s'établissait au 31/12/2009 à 155,
au 31/12/2010 à 160,
au 31/12/2011 à 121.

Tout au long de l'année la limite d'un ratio supérieur à 100 a été respectée de même que les limites :

- d'endettement à court terme,
- des échéanciers de passif à long et moyen en stock,
- de l'impact sur le PNB d'un stress scénario du coût de la liquidité.

7.6 - LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

7.6.1 - OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : Supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité trimestriel des Risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- Collecte des pertes opérationnelles et remontées des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

7.6.2 - GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Les entités CA-Technologies, SNC CA Titres, SA Grand Sud-Ouest Capital, SNC CAAGIS (ex GIE Attica) sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale. Un back up responsable des risques opérationnels (MRO) est également nommé.

La surveillance et l'analyse des risques opérationnels s'effectuent principalement à l'aide de :

- La cartographie :
Le déploiement du dispositif risques opérationnels intègre la réalisation de la cartographie avec l'outil «EUROPA» qui permet de recenser et qualifier les risques potentiels et avérés. La cartographie fait l'objet d'une révision annuelle, notamment à partir des éléments d'incidents collectés au cours de l'exercice.
- La collecte des incidents :
Elle est réalisée à l'aide de l'outil «OLIMPIA» qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier 2005. Cette collecte permet de suivre l'évolution du coût du risque opérationnel et ses composantes, et d'identifier des actions correctrices à mettre en œuvre.
Au titre de la collecte des incidents définitifs, l'année 2011 fait apparaître une perte de 653 k€ contre 814 k€ en 2010.
- Scénarii majeurs
L'analyse de scénarii majeurs complète le dispositif.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général adjoint fonctionnement de la Caisse Régionale. Le MRO et le RCPR peuvent intervenir ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

La Caisse régionale utilise le tableau de bord proposé par CAsa. L'objectif de ce tableau de bord est de présenter une vision globale du dispositif risques opérationnels d'une Caisse Régionale ainsi que son profil de risque. Ainsi il a pour vocation de couvrir l'ensemble du dispositif de risques opérationnels : collecte des incidents, cartographie des risques, exigence en fonds propres, politique de gestion des risques opérationnels, alertes et plans d'action.

Les principaux travaux réalisés en 2011 ont porté sur les points suivants:

- Evolution du coût du risque opérationnel collecté (risques purs et frontière crédit) et comparatif avec l'ensemble des CR,
- Suivi des alertes et des faits marquants,
- Adoption et suivi des actions d'amélioration,
- Validation par le Comité des Risques Opérationnels d'une méthode de calcul de la provision globale Risques Opérationnels, qui couvre l'intégralité du Risque Récurrent et une partie du Risque Exceptionnel de la cartographie,
- Révision des scénarii majeurs : 13 scénarii sont quantifiés par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées
- Révision de la cartographie et des risques prioritaires: 5 risques de priorité 1 sont suivis trimestriellement au Comité des Risques Opérationnels,
- Validation de l'exigence de Fonds Propres au titre des risques opérationnels.

7.6.3 – METHODOLOGIE

Le dispositif « risques opérationnels » couvre le périmètre bancaire de la Caisse Régionale et celui des filiales du périmètre de contrôle interne. Le périmètre AMA est constitué de : CR et CL NMP, FORCE 4, NMP Gestion.

La validation par l'ACP pour utiliser cette méthode avancée a été actée en décembre 2007.

Concernant SA Inforsud Gestion, des travaux ont été conduits avec le responsable du contrôle interne pour élaborer la cartographie des risques opérationnels de cette filiale. Pour le calcul de l'exigence en fonds propres, Inforsud Gestion reste en périmètre TSA.

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement). Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre

les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à SA Inforsud Gestion. L'exigence en fonds propres de cette entité suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

A l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

7.6.4 – EXPOSITION

Répartition du coût du risque opérationnel (net pur) par catégorie bâloise :

Année de détection	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Fraude Externe	Fraude Interne	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Exécution, livraison et gestion des processus
2009	5,15%	0,03%	7,80%	0,00%	5,06%	28,70%	53,26%
2010	11,16%	1,47%	23,26%	0,00%	5,31%	3,85%	54,95%
2011	10,99%	1,18%	17,22%	0,94%	18,98%	20,57%	30,11%

7.6.5 – ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

Les contrats d'assurances souscrits auprès de la CAMCA couvrent tous les risques attachés à notre activité de Banque et d'Assurance.

Sont couverts les risques liés aux détournements, aux escroqueries, aux vols, à l'utilisation frauduleuse des moyens de paiements, la responsabilité civile professionnelle de la Caisse régionale, la responsabilité civile courtage, la responsabilité civile d'exploitation, l'assurance immeubles et machines ainsi que l'assurance individuelle accident et agression. L'objectif est de limiter les risques financiers pour la Caisse régionale

Les niveaux de garanties sont proposés par CAMCA et décidés par la direction de la Caisse Régionale. Les niveaux de franchise sont décidés par la Direction.

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

7.7 - RISQUE JURIDIQUE : NEANT

7.8 - RISQUES DE NON CONFORMITE

Le dispositif de contrôles particuliers dont l'objet est d'assurer la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes a été renforcé en 2011, principalement dans les domaines suivants :

- conformité des dossiers clients : par la poursuite du plan d'action initié en 2008 pour mettre en conformité la totalité des dossiers clients et par l'interdiction mise en place d'entrer en relation avec de nouveaux clients en cas d'absence des documents justificatifs (identité + domicile),
- respect de la Directive MIF : poursuite de la qualification des clients et développement de l'utilisation de l'outil Vente Personnalisée,
- fraude externe : par une meilleure sécurisation des virements,
- fraude interne : par le renforcement du dispositif de prévention, détection et gestion.

L'unité Conformité Sécurité Financière exploite les résultats du plan de contrôles sur l'ensemble des process relevant de son périmètre d'intervention pour initier, lorsque nécessaire, un plan d'actions correctrices.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle Permanent et du Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'organe exécutif est informé a minima trimestriellement des résultats des contrôles réalisés et des actions engagées lors du comité de contrôle interne.

L'organe délibérant est informé semestriellement des principaux résultats.

VIII - LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient des participations et filiales pour un montant total de 738 M€, dont 8 M€ dans les filiales.

DETAIL DES FILIALES	Objet	Valeur comptable détenue en K€	Situation nette en K€	% détention du capital	Résultat net 2010 en K€
SA Inforsud Gestion	<i> Holding</i>	4 223	14 640	88,93%	912
SAS NMP Développement	<i> Capital Risque</i>	3 547	3 215	100,00%	17
SARL CASEG	<i> Courtage</i>	69	414	99,05%	21
TOTAL		7 839			

Sur les 738 M€ de filiales et participations, les actions de la SAS Rue La Boétie, portant les actions de Crédit Agricole SA, représentent 588 M€ soit 3,35% du capital de la SAS Rue La Boétie.

Les autres participations représentant plus de 1% du capital de la Caisse régionale sont les suivantes :

	Quote-part du capital détenu %	En milliers d'euros
SAS SACAM INTERNATIONAL	3,35%	30 194
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	3,37%	24 597
SA GRAND SUD OUEST CAPITAL	11,81%	5 626
SA SOPRA GROUP	0,99%	4 313
SA AXWAY SOFTWARE	0,58%	2 187
SAS SACAM AVENIR	1,85%	2 109
SAS SACAM PARTICIPATIONS	2,71%	1 961
SAS SACAM FIRECA	3,11%	1 391

IX – DIVIDENDES DISTRIBUES

Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2006	6.242.112	4,055%	3.796.764,62 €
2007	6.242.112	4,560%	4.269.604,61 €
2008	6.242.112	4,500%	4.213.425,60 €
2009	6.242.112	3,895%	3.646.953,94 €
2010	6.242.112	3,380%	3.164.750,78 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2006	2.080.716	3,71 €	7.719.456,36 €
2007	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €
2008	2.080.716	3,46 €	7.199.277,36 €
2009	2.080.716	3,46 €	7.199.277,36 €
2010	2.080.716	3,60 €	7.490.577,60 €

X - LES PERSPECTIVES 2012

L'année 2011 a vu un fléchissement marqué de l'activité dans un contexte de crise de dette souveraine. Dans un contexte chahuté, 2012 laisse entrevoir une période d'attente marquée par des échéances politiques nationales importantes.

Ce contexte ne remet nullement en cause la stratégie de développement de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées axée sur la conquête, le crédit habitat et la qualité de la relation client.

Pour l'avenir, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées peut compter sur ses nombreux atouts qu'elle a progressivement consolidés :

- une situation financière solide et une politique prudentielle à la hauteur de ses ambitions,
- une politique active et dynamique en matière de ressources humaines,
- une dynamique commerciale qui a une nouvelle fois largement fait ses preuves en 2011,
- des méthodes et une présence sur le terrain en adéquation avec les attentes des clients,
- une nouvelle organisation du réseau avec un renforcement de l'expertise des collaborateurs.

Portée par son projet d'entreprise « 2015 L'AVENIR ensemble » en cohérence avec les objectifs de développement du Groupe, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise pour 2012 :

- Un renforcement de la politique de conquête en cohérence avec le positionnement commercial du groupe Crédit Agricole, avec à la fois un nombre significatif de nouveaux clients et un montant de collecte et crédits nouveaux sur tous les marchés.
- La confirmation de son positionnement de « spécialiste de l'habitat »
- Des ambitions de production alliant la conquête de nouvelles parts de marchés et la préservation des prix et des marges dans un contexte concurrentiel élevé et en adéquation avec les analyses de risques.
- Une synergie accrue entre l'ensemble des canaux de distribution,
- L'amplification de sa démarche qualité client,
- La poursuite de l'ouverture du sociétariat à tous ses clients,
- Une réduction de son empreinte carbone.

Ainsi, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, leader en banque assurance sur son marché, continue de se positionner comme une Banque mutualiste de proximité, qui accompagne dans la durée les projets de ses clients et sociétaires et constitue le premier partenaire de l'économie locale.

ANNEXE : liste des mandats et fonctions par mandataire social

Liste arrêtée au 31/12/11

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDAT
LE PRESIDENT		
Mr Jean-Jacques RAFFY	Caisse locale de Figeac SA Grand Sud-Ouest Capital SAS NMP Développement SA Inforsud Gestion	Président du Conseil d'administration Administrateur Président Administrateur
LE PREMIER VICE PRESIDENT		
Mr Jean-Jacques CALCAT	Caisse locale Quercy Brulhois EARL du Rode SARL du Rode SA Inforsud Gestion SAS Edokial	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur
LES VICE PRESIDENTS		
Mr Jean-Pierre ASTORG	Caisse locale de Cahors Université	Président du Conseil d'administration
Mr Claude FABRIES	Caisse locale du Pays de Cocagne SAS Chabrillac	Président du Conseil d'administration Administrateur
Mr Michel FAU	Caisse locale de Rodez SA Inforsud Gestion SAS Merico Deltaprint SAS Graphi SAS Edokial Coopérative Alliance Porc Sud Coopérative Unicor SA Arcadie Sud-Ouest SEM Air 12 Radio Totem	Vice Pt du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Censeur Censeur
LES ADMINISTRATEURS		
Mr Michel ALIBERT	Caisse locale de Gramat Coopérative Fermiers de Rocamadour Coopérative Capel GFA des Bergalies	Président du Conseil d'administration Vice-Président Administrateur Gérant
Mr Paul COURONNE	Caisse locale de Montauban OPH de Tarn et Garonne	Président du Conseil d'administration Administrateur
Mr Jean-Marc FOUCRAS	Caisse locale de Baraqueville SICA Habitat rural SAS Chabrillac SAS Graphi SAS Edokial SA Inforsud Diffusion	Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Mr Alain GAYRAUD	Caisse locale Vallée du Lot SAS Gayraud SCEA Château Lamartine SEM Lot Développement Aménagement	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Censeur
Mr Patrick GERAUD	Caisse locale de Pont de Salars GAEC Douach	Président du Conseil d'administration Gérant
Mr Bernard HOULES	Caisse locale de Réalmont GAEC du Pioch de l'air	Président du Conseil d'administration Gérant
Mr Bernard LALANE	Caisse locale de Verdun-Mas Grenier Cie Aménagem. Coteaux de Gascogne	Président du Conseil d'administration Censeur
Mr Gilbert LAVILLEDIEU	Caisse locale de Moissac SA Sogap	Président du Conseil d'administration Administrateur

Mr Pierre MASSEREY	Caisse locale Tarn Tescou Quercy Vert SAS Adalia	Président du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration
Mr Christian PUECH	Caisse locale de Pampelonne EARL Christian Puech	Président du Conseil d'administration Gérant
Mme Patricia ROSSONI	Caisse locale de Pays de Cocagne SAS Rossoni TP Société Civile PLYR	Vice-Président Président Associé gérant
Mme Marie-Jeanne SOULENQ	Caisse locale de Mur de Barrez SAS Jean Soulenq et fils	Président du Conseil d'administration Président
Mr Francis TERRAL	Caisse locale de Lisle sur Tarn Cave des Vignerons de Rabastens Cuma de Lapeyrière EARL Terral Francis UCA Vinalie	Président du Conseil d'administration Président Président Gérant Vice-Président
Mr Michel VERGNES	Caisse locale de la Bouriane Coop d'insémination de la Bouriane GAEC de Peyrebrune Cuma de Saint Projet SA Safalt	Président du Conseil d'administration Administrateur Gérant Administrateur Censeur
Mr Philippe VIGUIER	Caisse locale d'Espalion SA Inforsud Diffusion SAS Graphi SEM Aveyron Labo	Administrateur Administrateur Administrateur Censeur

Comptes consolidés

Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

EXERCICE 2011



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES dont le siège social est sis 219 avenue François Verdier à ALBI (81) effectue toutes les opérations que peut accomplir un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le CREDIT AGRICOLE.

Forme : société coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par le Code Rural et la Loi du 24/01/84 relative au contrôle et à l'activité des Etablissements de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi (81) sous le numéro 444 953 830.

Son code NAF est le 6419Z.

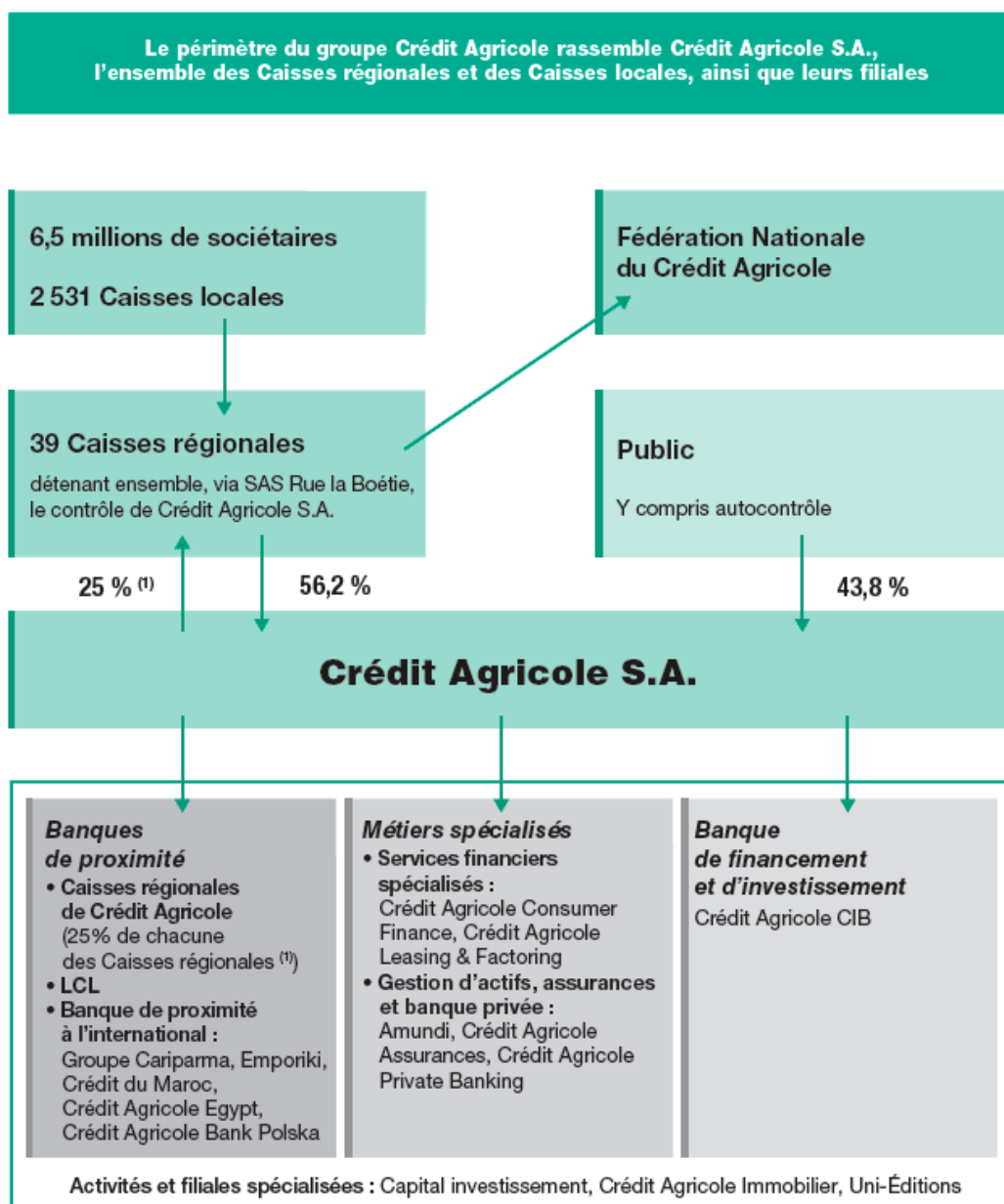
Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2011

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Relations internes au Crédit agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

► Informations relatives aux parties liées

Les Caisses Locales sont au nombre de 71 et détiennent le capital social de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées pour un montant de 93 631 milliers d'euros.

Ces Caisses Locales détiennent, d'autre part, auprès de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, des comptes courants bloqués pour un montant de 1 051 milliers d'euros.

La filiale la plus significative est Inforsud Gestion et est consolidée.
Sont également consolidés les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et charges assimilées	4.1	229 464	224 350
Commissions (produits)	4.2	209 382	205 655
Commissions (charges)	4.2	-27 939	-29 962
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 079	785
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	31 539	24 512
Produits des autres activités	4.5	67 142	64 999
Charges des autres activités	4.5	-1 033	-4 742
PRODUIT NET BANCAIRE		511 634	485 597
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-266 848	-254 674
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-17 582	-17 824
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		227 204	213 099
Coût du risque	4.8	-30 548	-49 595
RESULTAT D'EXPLOITATION		196 656	163 504
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	90	15
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		196 746	163 519
Impôts sur les bénéfices	4.10	-60 679	-46 088
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		136 067	117 431
Intérêts minoritaires		252	332
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		135 815	117 099

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du groupe	135 815	117 099
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(19 771)	(2 711)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(4 593)	2 300
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 176	(161)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	(23 188)	(572)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe <i>4.11</i>	(23 188)	(572)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	112 627	116 527
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	252	332
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	112 879	116 859

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	64 550	63 490
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	50 344	47 923
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	117 648	59 462
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	1 197 659	1 174 192
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	648 217	482 038
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	10 358 744	9 960 251
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.9	189 407	189 324
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	52 564	64 397
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	340 261	233 550
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.13	2 263	2 362
Immobilisations corporelles	6.14	110 158	117 514
Immobilisations incorporelles	6.14	416	532
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		13 132 231	12 395 035

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	24 996	13 008
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	21 865	12 829
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	7 196 967	6 888 120
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	3 711 023	3 423 531
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	17 196	24 877
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		88 942	36 040
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	3 763	57 880
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	215 440	205 305
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.15	89 559	76 101
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	29 457	29 457
TOTAL DETTES		11 399 208	10 767 148
CAPITAUX PROPRES		1 733 023	1 627 887
Capitaux propres - part du Groupe		1 728 572	1 623 525
Capital et réserves liées		778 781	775 500
Réserves consolidées		818 271	712 033
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-4 295	18 893
Résultat de l'exercice		135 815	117 099
Intérêts minoritaires		4 451	4 362
TOTAL DU PASSIF		13 132 231	12 395 035

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2010	142 748	1 254 071	0	1 396 819	19 465	97 888	1 514 172	4 304	1 518 476
Augmentation de capital	4 035			4 035			4 035		4 035
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2010		87 397		87 397		-97 888	-10 491	-166	-10 657
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires		-25		-25			-25	-108	-133
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 035	87 372	0	91 407	0	-97 888	-6 481	-274	-6 755
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-99	0	-99	0	-99
Transfert en compte de résultat					-312		-312		-312
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2010				0		117 099	117 099	332	117 431
Autres variations		-693		-693	-161		-854		-854
Capitaux propres au 31 décembre 2010	146 783	1 340 750	0	1 487 533	18 893	117 099	1 623 525	4 362	1 627 887
Augmentation de capital	3 278			3 278			3 278		3 278
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011		106 204		106 204		-117 099	-10 895	-163	-11 058
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires		35		35			35		35
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	3 278	106 239	0	109 517	0	-117 099	-7 582	-163	-7 745
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-24 364	0	-24 364	0	-24 364
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		135 815	135 815	252	136 067
Autres variations		2		2	1 176		1 178		1 178
Capitaux propres au 31 décembre 2011	150 061	1 446 991	0	1 597 052	-4 295	135 815	1 728 572	4 451	1 733 023

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Les capitaux propres, part du groupe, de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2011) s'élèvent en fin d'exercice à 1 733 millions d'euros. Ils augmentent de 105 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 6,46%) sous l'effet principal du résultat de l'exercice (+136 millions d'euros).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	196 746	163 519
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	17 585	17 956
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	25 780	43 745
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-479	7 490
Résultat net des activités de financement	1 180	1 985
Autres mouvements	839	-31 692
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	44 905	39 484
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	190 594	-175 612
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-134 594	-93 588
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-17 095	-78 915
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-107 471	-43 179
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-96 536	-39 001
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-165 102	-430 295
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	76 549	-227 292
Flux liés aux participations (1)	-6 844	1 153
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-10 023	-15 411
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-16 867	-14 258
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-7 744	-6 546
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-1 180	-28 982
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-8 924	-35 528
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	50 758	-277 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	33 303	310 381
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	63 490	71 712
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-30 187	238 669
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	84 061	33 303
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	64 550	63 490
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	19 511	-30 187
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	50 758	-277 078

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.8. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2011, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à - 6 844 €, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Souscription de capital des titres NMP Développement (- 1 721 milliers d'euros), Axway Software (- 2 186 milliers d'euros), Grand Sud Ouest Capital (- 1 720 milliers d'euros), Sacam Fia Net (- 805 milliers d'euros) et Sacam Avenir (- 473 milliers d'euros)

- Libération de capital du titre Sacam International (- 1 288 milliers d'euros)

- Cession des participations Touromed (806 milliers d'euros), Sofimac (9 milliers d'euros), Sottel et Attica (116 milliers d'euros) et CA Innove (30 milliers d'euros).

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment :

- le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à ses actionnaires, à hauteur de 11 057 milliers d'euros pour l'année 2011.

- l'augmentation nette de capital à hauteur de 3 278 milliers d'euros

(3) Il n'y a pas eu d'émissions de dettes subordonnées en 2011.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1er janvier 2012

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

► Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés;

- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour ses actifs constitués d'instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés (BMTN structurés), afin d'éviter de comptabiliser et évaluer séparément les dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers)

Cette évolution est sans impact sur les états financiers de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La méthode de valorisation des obligations perpétuelles appliquée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est « mark to model », ce qui permet de donner une image plus fidèle des comptes que le mark to market depuis l'assèchement quasi-total du marché sur ces titres.

Il s'applique uniquement aux obligations perpétuelles, le reste du portefeuille restant valorisé en mark to market.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
 - Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas opéré de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une

comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Ces dépréciations concernent les filières habitat (crédits relais et crédits locatifs), productions agricoles (laitière, fruits & légumes, élevage porcin), commerce, hôtellerie- restauration, construction et boulangerie.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

► Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste

valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

► Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

► **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

► Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

► Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de *la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées* selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que *la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées* obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

► Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

► Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

► Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1^{er} janvier 2010, comptabilisés pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'affectation de douze mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient

pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Evolution du périmètre de consolidation de l'exercice

Il n'y a pas eu d'évolution du périmètre de consolidation durant l'exercice.

2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion (OPCVM fermés) détenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sont consolidés par intégration globale. Il n'y a pas eu d'opérations de titrisation.

2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS Rue La Boétie	582 547	3,35	562 694	3,35
SA Grand Sud Ouest Capital	7 162	11,81	5 442	10,77
SAS Sacam Avenir	2 109	1,85	1 636	1,85
SAS Sacam développement	25 643	3,37	29 188	3,37
SAS Sacam International	21 196	3,35	26 570	3,35
SAS Sacam Fireca	1 524	3,11	1 524	3,11
SAS Sacam participation	2 193	2,71	2 030	2,71
SA Sopra Group	4 195	1,00	6 792	1,00
SAS NMP Développement	3 197	100,00	1 476	100,00
Axway Software	1 935	0,58	-	-
Autres titres de participation	10 916		10 840	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	662 617		648 192	

(1) Dont 1 290 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Les participations sont comptabilisées à la juste valeur.

2.4 Ecarts d'acquisition

Il n'y a pas d'écarts d'acquisition au 31/12/2011.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est assurée par l'unité Contrôles Centraux qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer le suivi et la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion [chapitre 7.1])

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	50 344	47 923
Instruments dérivés de couverture	117 648	59 462
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	426 344	420 934
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	898	1 833
Prêts et créances sur la clientèle	10 358 744	9 960 251
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	189 407	189 324
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	11 143 385	10 679 727
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 086 058	1 058 488
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	233 963	3 463
Provisions - Engagements par signature	-2 545	-35
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 317 476	1 061 916
TOTAL EXPOSITION NETTE	12 460 861	11 741 643

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	78				78
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	895				895
Institutions non établissements de crédit	1 422 076	460	424		1 421 652
Grandes entreprises	1 847 948	90 386	75 388	5 724	1 766 836
Clientèle de détail	7 467 060	219 680	175 262	121 617	7 170 181
Total * (1)	10 738 057	310 526	251 074	127 341	10 359 642
Valeurs au bilan					10 359 642

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 48 266 milliers d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	1 826				1 826
Institutions non établissements de crédit	1 347 455	878	778		1 346 677
Grandes entreprises	1 868 837	90 750	74 847	5 608	1 788 382
Clientèle de détail	7 073 598	219 956	171 341	116 833	6 785 424
Total *	10 291 716	311 584	246 966	122 441	9 922 309
Créances rattachées nettes					39 775
Valeurs au bilan					9 962 084

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 49 137 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	46 326	34 880
Grandes entreprises	375 264	411 149
Clientèle de détail	664 468	612 459
Total	1 086 058	1 058 488
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	89 190	
Institutions non établissements de crédit	557	9 093
Grandes entreprises	82 335	139 480
Clientèle de détail	28 831	32 750
Total	200 913	181 323

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	22 377	23 666
Grandes entreprises	1 068 082	903 799
Clientèle de détail	2 620 564	2 477 045
Total (1)	3 711 023	3 404 510
Dettes rattachées		19 021
Valeur au bilan	3 711 023	3 423 531

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'activité de la Caisse régionale en dehors de la France Métropolitaine n'est pas significative.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2011						Dépréciations d'actifs financiers individuellement testés	31/12/2011	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur brute comptable des actifs dépréciés individuellement			
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance				
Instruments de capitaux propres						2 429	-1 290		
Instruments de dette	0	0	0	0	0	8 392	-5 990	0	
Administrations centrales						0			
Banques centrales						0			
Etablissements de crédit						8 392	-5 990		
Institutions non établissements de crédit						0			
Grandes entreprises						0			
Clientèle de détail						0			
Prêts et avances	177 417	0	0	0	177 417	310 526	-251 074	59 452	
Administrations centrales						0			
Banques centrales						0			
Etablissements de crédit						0			
Institutions non établissements de crédit	7 994				7 994	460	-424	36	
Grandes entreprises	70 978				70 978	90 386	-75 388	14 998	
Clientèle de détail	98 445				98 445	219 680	-175 262	44 418	
Total	177 417	0	0	0	177 417	321 347	-258 354	59 452	
Garanties non affectées									

	31/12/2010						31/12/2010	31/12/2010	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur brute comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance				
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Instruments de capitaux propres						2 288	-1 202		
Instruments de dette	0	0	0	0	0	8 392	-5 866	0	
Administrations centrales					0	0			
Banques centrales					0	0			
Etablissements de crédit					0	8 392	-5 866		
Institutions non établissements de crédit					0	0			
Grandes entreprises					0	0			
Clientèle de détail					0	0			
Prêts et avances	133 037	0	0	0	133 037	328 234	-263 616	64 518	
Administrations centrales					0	0			
Banques centrales					0	0			
Etablissements de crédit					0	0			
Institutions non établissements de crédit					0	890	-790		
Grandes entreprises	73 852				73 852	93 696	-77 793	15 903	
Clientèle de détail	59 185				59 185	233 648	-185 033	48 615	
Total	133 037	0	0	0	133 037	338 914	-270 684	64 518	
Garanties non affectées									

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Les opérations sur instruments financiers sont principalement conclues avec des contreparties du groupe Crédit Agricole.

3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion [chapitre 7.2])

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	10 758	45 091	61 799	117 648	59 462
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				10 758	45 040	60 437	116 235	55 394
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					51	1 362	1 413	4 068
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	10 758	45 091	61 799	117 648	59 462
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	10 758	45 091	61 799	117 648	59 462

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	4 216	9 211	8 438	21 865	12 829
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				4 216	8 227	6 840	19 283	12 270
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					984	1 598	2 582	559
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	4 216	9 211	8 438	21 865	12 829
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	4 216	9 211	8 438	21 865	12 829

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	39	2 949	16 545	19 533	9 142
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				39	2 949	16 401	19 389	9 118
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						144	144	24
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	3 043	2 082	0	5 125	3 386
. Opérations fermes de change								
. Options de change				3 043	2 082		5 125	3 386
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	3 082	5 031	16 545	24 658	12 528
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	3 082	5 031	16 545	24 658	12 528

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	39	3 588	16 244	19 871	9 622
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				39	3 588	16 100	19 727	9 598
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						144	144	24
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	3 043	2 082	0	5 125	3 386
. Opérations fermes de change								
. Options de change				3 043	2 082		5 125	3 386
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	3 082	5 670	16 244	24 996	13 008
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	3 082	5 670	16 244	24 996	13 008

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2011	31/12/2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt :	4 432 938	3 209 267
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 996 005	2 791 123
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	436 933	418 144
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	1 486 174	1 140 492
. Opérations fermes de change	1 486 174	1 140 492
. Options de change		
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	5 919 112	4 349 759
. Opérations de change à terme	57 100	85 771
Total	5 976 212	4 435 530

Risques de taux d'intérêt global

(cf. Rapport de gestion [chapitre 7.3])

Risque de change

(cf. Rapport de gestion [chapitre 7.4])

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposé au risque de change. Les opérations figurant au bilan en devises autres que l'euro sont strictement retournées auprès de Crédit Agricole S.A. et la position de change est nulle.

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion [chapitre 7.5])

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	122 675	145 525	80 726	299 291	648 217
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	835 610	999 124	3 579 384	5 323 041	10 737 159
Total (1)	958 285	1 144 649	3 660 110	5 622 332	11 385 376
Dépréciations					-378 415
Valeurs nettes au bilan					11 006 961

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	96 479	129 313	187 879	52 213	465 884
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	893 348	1 076 744	3 541 474	4 778 324	10 289 890
Total	989 827	1 206 057	3 729 353	4 830 537	10 755 774
Créances rattachées					72 572
Dépréciations					-386 057
Valeurs nettes au bilan					10 442 289

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 841 853	1 705 402	1 794 598	1 855 114	7 196 967
Dettes envers la clientèle	2 933 541	38 278	722 983	16 221	3 711 023
Total (1)	4 775 394	1 743 680	2 517 581	1 871 335	10 907 990
Valeur au bilan					10 907 990

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 266 044	1 661 277	2 005 275	1 947 595	6 880 191
Dettes envers la clientèle	2 770 088	61 013	566 086	7 323	3 404 510
Total	4 036 132	1 722 290	2 571 361	1 954 918	10 284 701
Dettes rattachées					26 950
Valeur au bilan					10 311 651

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	691				691
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	16 505	0	0	0	16 505
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total (1)	17 196	0	0	0	17 196
Valeur au bilan					17 196
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		24 457	5 000		29 457
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total (1)	0	24 457	5 000	0	29 457
Valeur au bilan					29 457

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	808	65			873
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	15 900	8 000	0	0	23 900
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	16 708	8 065	0	0	24 773
Dettes rattachées					104
Valeur au bilan					24 877
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			29 392		29 392
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	29 392	0	29 392
Dettes rattachées					65
Valeur au bilan					29 457

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion [chapitre 7.3 et 7.4])

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'UE (version dite « Carve-out »).

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	116 235	19 900	3 380 118	55 394	12 522	2 275 219
Taux d'intérêt	116 235	19 900	3 380 118	55 394	12 522	2 275 219
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	1 413	1 965	401 071	4 068	307	442 116
Taux d'intérêt	1 413	1 965	401 071	4 068	307	442 116
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	117 648	21 865	3 781 189	59 462	12 829	2 717 335

3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion [chapitre 7.6])

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres pruden­tiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base (tier 1)	990 541	935 238
Fonds propres complémentaires (tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>	N/A	N/A
Total des fonds propres pruden­tiels	990 541	935 238

En application de la réglementation, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011 comme en 2010, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a répondu à aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 485	1 326
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 157	31 288
Sur opérations avec la clientèle	416 865	405 137
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 009	1 075
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 408	7 896
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	42 132	32 462
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	497 056	479 184
Sur opérations avec les établissements de crédit	39	389
Sur opérations internes au Crédit Agricole	203 124	198 126
Sur opérations avec la clientèle	36 717	37 542
Sur dettes représentées par un titre	376	254
Sur dettes subordonnées	1 180	1 985
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	26 155	16 537
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	1	1
Charges d'intérêts	267 592	254 834

(1) dont 10 123 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 10 947 milliers d'euros au 31 décembre 2010

(2) dont 10 064 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 11 243 milliers d'euros au 31 décembre 2010

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	275	408	-133	678	420	258
Sur opérations internes au Crédit Agricole	33 529	14 641	18 888	33 694	17 592	16 102
Sur opérations avec la clientèle	49 309	636	48 673	45 112	474	44 638
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	117		117	91		91
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	5 543	858	4 685	4 346	799	3 547
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	117 077	11 355	105 722	117 710	10 633	107 077
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 532	41	3 491	4 024	44	3 980
Produits nets des commissions	209 382	27 939	181 443	205 655	29 962	175 693

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	328	-809
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	1 547	644
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 204	950
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 079	785

Le résultat de la comptabilité de couverture est nul car il n'y a pas d'inefficacité constatée dans les relations de couverture.

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	24 629	24 072
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	6 998	401
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-88	-1
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		40
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31 539	24 512

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		25 946
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	5	-132
Autres produits (charges) nets	66 104	34 443
Produits (charges) des autres activités	66 109	60 257

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	145 263	141 774
Impôts et taxes	11 454	8 683
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	110 131	104 217
Charges d'exploitation	266 848	254 674

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les honoraires hors taxes (frais et débours exclus) du collège des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées se rapportant à l'exercice 2011 sont de 301 milliers d'euros, répartis entre Ernst & Young Audit à hauteur de 62% et Audit Albouy Associés à hauteur de 38%.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	17 582	17 824
- immobilisations corporelles	17 330	17 630
- immobilisations incorporelles	252	194
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	17 582	17 824

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-114 245	-151 217
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-124	
Prêts et créances	-92 307	-145 814
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-38
Autres actifs	-125	-330
Engagements par signature	-2 540	0
Risques et charges	-19 149	-5 035
Reprises de provisions et de dépréciations	83 118	101 147
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		343
Prêts et créances	80 366	99 264
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	159	241
Engagements par signature	30	64
Risques et charges	2 563	1 235
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-31 127	-50 070
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-172	-193
Récupérations sur prêts et créances amortis	859	718
Décotes sur crédits restructurés	-108	-50
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-30 548	-49 595

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	90	15
Plus-values de cession	134	345
Moins-values de cession	-44	-330
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	90	15

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	65 572	54 405
Charge d'impôt différé	-4 893	-8 317
Charge d'impôt de la période	60 679	46 088

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	196 746	36,10%	71 025
Effet des différences permanentes			-7 034
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 588
Effet de l'imposition à taux réduit			-4 900
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		30,84%	60 679

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 31 décembre 2011.

L'effet des différences permanentes est lié aux dividendes reçus selon le régime mère-fille.

Au 31/12/2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	163 519	34,43%	56 300
Effet des différences permanentes			-5 194
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			384
Effet de l'imposition à taux réduit			185
Effet des autres éléments			-5 586
Taux et charge effectif d'impôt		28,19%	46 088

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		-14 304	-4 593		-18 897
Transfert en compte de résultat		-5 467			-5 467
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				1 176	1 176
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	-19 771	-4 593	1 176	-23 188
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	-19 771	-4 593	1 176	-23 188
Variation de juste valeur		-2 399	2 300		-99
Transfert en compte de résultat		-312			-312
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-161	-161
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-2 711	2 300	-161	-572
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	0	-2 711	2 300	-161	-572

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Montant brut	(28 949)	(1 487)
Impôt	5 761	(1 224)
Total net	(23 188)	(2 711)

5. Informations sectorielles

Le produit net bancaire du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées provient essentiellement de son activité de proximité en France.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	47 494		49 745	
Banques centrales	17 056		13 745	
Valeur au bilan	64 550	0	63 490	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	24 658	12 528
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	25 686	35 395
Valeur au bilan <i>Dont Titres prêtés</i>	50 344	47 923

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	24 658	12 528
Valeur au bilan	24 658	12 528

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	25 686	35 395
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	25 686	35 395
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	25 686	35 395

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	24 996	13 008
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	24 996	13 008

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	24 996	13 008
Valeur au bilan	24 996	13 008

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a aucun passif financier à la juste valeur par résultat sur option inscrit à son bilan.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	41 656	979	22	3 204	2	
Obligations et autres titres à revenu fixe	384 688	4 954	914	417 730	4 666	179
Actions et autres titres à revenu variable	108 698	8 446	5 787	105 066	15 330	396
Titres de participation non consolidés	662 617	8 168	15 363	648 192	14 022	9 199
Total des titres disponibles à la vente	1 197 659	22 547	22 086	1 174 192	34 020	9 774
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 197 659	22 547	22 086	1 174 192	34 020	9 774
Impôts		-5 991	-3 040		-7 127	-198
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		16 556	19 046		26 893	9 576

(1) dont - 2 388 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	307	562
dont comptes ordinaires débiteurs sains		
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	591	1 264
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total (1)	898	1 826
Créances rattachées		7
Dépréciations		
Valeur nette	898	1 833
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	20 163	9 344
Comptes et avances à terme	619 353	446 927
Prêts subordonnés	7 612	7 600
Titres non cotés sur un marché actif	191	187
Total (1)	647 319	464 058
Créances rattachées		16 147
Dépréciations		
Valeur nette	647 319	480 205
Valeur nette au bilan	648 217	482 038

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	34 533	32 504
Autres concours à la clientèle	10 545 494	9 984 582
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	13 832	54 038
Titres non cotés sur un marché actif	3 536	3 517
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	69 313	165 416
Comptes ordinaires débiteurs	70 451	49 833
Total (1)	10 737 159	10 289 890
Créances rattachées		56 418
Dépréciations	378 415	386 057
Valeur nette	10 358 744	9 960 251
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total (1)	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	10 358 744	9 960 251

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2011, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté 2 818,6 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 604 millions en 2010. La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté :

- 1 710 millions de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de (dispositif TRICP), contre 1643 millions en 2010 ;
- 493 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 602 millions d'euros en 2010.
- 194 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 208 millions d'euros en 2010.
- 414 millions d'euros de créances à Crédit Agricole Covered Bonds dans le cadre du refinancement du Groupe au moyen d'émission de Covered Bonds, contre 151 millions d'euros en 2010.
- 7,6 millions d'euros de nouvelles créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A dans le cadre du refinancement auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement)

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	0						0
	0						
Créances sur la clientèle	386 057		98 134	-105 776			378 415
dont dépréciations collectives	122 441		12 758	-7 858			127 341
	0						0
Opérations de location financement	0						0
	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	4 892						4 892
	0						0
Actifs disponibles à la vente	2 176		212				2 388
	0						0
Autres actifs financiers	1 094		125	-159			1 060
Total des dépréciations des actifs financiers	394 219	0	98 471	-105 935	0	0	386 755

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	368 525		152 335	-134 803			386 057
dont dépréciations collectives	102 982		30 116	-10 657			122 441
							0
Opérations de location financement							0
							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	4 854		38				4 892
							0
Actifs disponibles à la vente	6 114		1	-3 939			2 176
							0
Autres actifs financiers	1 005		330	-241			1 094
Total des dépréciations des actifs financiers	380 498	0	152 704	-138 983	0	0	394 219

6.7. Exposition au risque souverain

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposée au risque souverain sur les pays dits « PIIGS » (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne) au 31/12/2011.

6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	1 543	4 914
dont comptes ordinaires créditeurs	941	3 649
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total (1)	1 543	4 914
Dettes rattachées		12
Total	1 543	4 926
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	25	36 444
Comptes et avances à terme	7 195 399	6 838 833
Sous-total (1)	7 195 424	6 875 277
Dettes rattachées		7 917
Total	7 195 424	6 883 194
Valeur au bilan	7 196 967	6 888 120

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	2 848 619	2 693 024
Comptes d'épargne à régime spécial	32 673	32 530
Autres dettes envers la clientèle	828 079	678 956
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 652	
Total (1)	3 711 023	3 404 510
Dettes rattachées		19 021
Valeur au bilan	3 711 023	3 423 531

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	194 299	194 216
Total	194 299	194 216
Dépréciations	-4 892	-4 892
Valeur nette au bilan	189 407	189 324

6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	691	873
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	16 505	23 900
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total (1)	17 196	24 773
Dettes rattachées		104
Valeur au bilan	17 196	24 877
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée	29 457	29 392
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total (1)	29 457	29 392
Dettes rattachées		65
Valeur au bilan	29 457	29 457

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	0	22 765
Impôts différés	52 564	41 632
Total actifs d'impôts courants et différés	52 564	64 397
Impôts courants	3 763	57 880
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	3 763	57 880

En 2010, les acomptes ont été versés hors intégration fiscale, il n'y a donc pas eu de compensation de l'impôt courant.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	79 794	28 527	74 166	30 705
Charges à payer non déductibles	1 551		1 558	
Provisions pour risques et charges non déductibles	69 626	28 527	67 582	30 705
Autres différences temporaires	8 617		5 026	
Impôts différés / Réserves latentes	3 055	355	0	1 125
Actifs disponibles à la vente	1 555	355		1 125
Couvertures de Flux de Trésorerie	1 500			
Gains et pertes / Ecarts actuariels				
Impôts différés / Résultat	39 701	41 104	24 035	24 739
Effet des compensations				
Total impôts différés	122 550	69 986	98 201	56 569

6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	177 486	130 822
Comptes de stocks et emplois divers	2	6
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	177 191	130 668
Comptes de règlements	293	148
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	162 775	102 728
Comptes d'encaissement et de transfert	90 047	35 299
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	
Produits à recevoir	60 637	54 686
Charges constatées d'avance	1 703	2 048
Autres comptes de régularisation	10 387	10 695
Valeur nette au bilan	340 261	233 550

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)	74 889	70 753
Comptes de règlements	358	261
Créditeurs divers	72 103	66 626
Versement restant à effectuer sur titres	2 428	3 866
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	140 551	134 552
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6 209	18 322
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	65 540	57 957
Charges à payer	68 392	58 002
Autres comptes de régularisation	410	271
Valeur au bilan	215 440	205 305

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.13. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	3 583		51	-15			3 619
Amortissements et dépréciations	-1 221		-141	6			-1 356
Valeur nette au bilan	2 362	0	-90	-9	0	0	2 263

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	3 550		131	-98			3 583
Amortissements et dépréciations	-1 183		-132	94			-1 221
Valeur nette au bilan	2 367	0	-1	-4	0	0	2 362

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 2 263 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 362 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	261 309		10 058	-1 650			269 717
Amortissements et dépréciations	-143 795		-17 332	1 568			-159 559
Valeur nette au bilan	117 514	0	-7 274	-82	0	0	110 158
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 260		136	-6			10 390
Amortissements et dépréciations	-9 728		-253	7			-9 974
Valeur nette au bilan	532	0	-117	1	0	0	416

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	259 894		15 309	-13 894			261 309
Amortissements et dépréciations	-139 608		-17 630	13 443			-143 795
Valeur nette au bilan	120 286	0	-2 321	-451	0	0	117 514
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	9 711		570	-21			10 260
Amortissements et dépréciations	-9 553		-193	18			-9 728
Valeur nette au bilan	158	0	377	-3	0	0	532

6.15. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	13 870				-3 960			9 910
Risques d'exécution des engagements par signature	35		2 540		-30			2 545
Risques opérationnels	37 760		18 800		-1 323			55 237
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 501		150		-203			3 448
Litiges divers	3 584		613	-94	-2 214			1 889
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	17 351		8 196	-609	-8 408			16 530
Total	76 101	0	30 299	-703	-16 138	0	0	89 559

(1) Dont 1 854€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	17 375		4 685		-8 190			13 870
Risques d'exécution des engagements par signature	99				-64			35
Risques opérationnels	34 984		5 577	-2 189	-612			37 760
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 589		65		-153			3 501
Litiges divers	4 372		406	-69	-1 125			3 584
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	13 871		4 863	-371	-1 012			17 351
Total	74 290	0	15 596	-2 629	-11 156	0	0	76 101

(1) Dont 1 888€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Total plans d'épargne-logement	2 154 000	2 109 000
Total comptes épargne-logement	537 000	535 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 691 000	2 644 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	83 000	92 000
Comptes épargne-logement :	288 000	303 000
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	371 000	395 000

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Total plans d'épargne-logement	7 660	11 060
Total comptes épargne-logement	2 250	2 810
Total provision au titre des contrats épargne-logement	9 910	13 870

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	11 060		3 400		7 660
Comptes épargne-logement :	2 810		560		2 250
Total provision au titre des contrats épargne-logement	13 870	0	3 960	0	9 910

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16. Capitaux propres

►Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)				
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Auto-détenue				
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 080 716			2 080 716
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 080 716			2 080 716
Parts sociales	76 797 277	6 532 250	4 097 179	79 232 348
Dont 71 Caisses Locales	76 797 255	6 532 250	4 097 179	79 232 326
Dont 20 administrateurs de la CR	20			20
Dont Crédit Agricole S.A.	2			2
TOTAL	78 877 993	6 532 250	4 097 179	81 313 064

La valeur nominale des titres est de 15 € pour les CCA et de 1,5 € pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Le montant total du capital est de 150 061 K€

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2007		3,61	0,05
2008		3,46	0,05
2009		3,46	0,05
2010		3,60	0,05
Prévu 2011		3,71	0,05

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées du 29 mars 2012.

Le texte de la résolution est le suivant :

6ème Résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2011, se soldant par un bénéfice de 103 124 251,25 euros :

- 3 352 014,14 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,580 %, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/12
- 7 719 456,36 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2011, soit un dividende de 3,71 euros net par titre. Ce dividende sera payable à partir du

01/04/12

Reste à affecter : 92 052 780,75 euros

- affectation des trois quarts à la réserve légale soit 69 039 585,56 euros

- affectation du solde à la réserve facultative soit 23 013 195,19 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices.

INTERETS AUX PARTS SOCIALES

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2005	6.242.111	3,675 %	3 440 963,70 €
2006	6.242.112	4,055 %	3 796 764,62 €
2007	6.242.112	4,560 %	4 269 604,61 €
2008	6.242.112	4,500 %	4 213 425,60 €
2009	6.242.112	3,895 %	3 646 953,94 €
2010	6.242.112	3,380 %	3 164 750,78 €

DIVIDENDES SUR CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2005	2.080.716	3,23 €	6 720 712,68 €
2006	2.080.716	3,71 €	7 719 456,36 €
2007	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2008	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €
2009	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €
2010	2.080.716	3,60 €	7 490 577,60 €

6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	64 550					64 550
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32	9 430	19 145	18 467	3 270	50 344
Instruments dérivés de couverture	3 976	6 782	45 091	61 799		117 648
Actifs financiers disponibles à la vente		9 742	72 920	10 322	1 104 675	1 197 659
Prêts et créances sur les établissements de crédit	122 675	145 525	80 726	299 291		648 217
Prêts et créances sur la clientèle	724 207	971 400	3 469 452	5 179 853	13 832	10 358 744
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 298	32 307	103 584	35 218		189 407
Total actifs financiers par échéance	933 738	1 175 186	3 790 918	5 604 950	1 121 777	12 626 569
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	32	3 050	5 670	16 244		24 996
Instruments dérivés de couverture	296	3 920	9 211	8 438		21 865
Dettes envers les établissements de crédit	1 841 853	1 705 402	1 794 598	1 855 114		7 196 967
Dettes envers la clientèle	2 933 541	38 278	722 983	14 649	1 572	3 711 023
Dettes représentées par un titre	17 196					17 196
Dettes subordonnées		24 457	5 000			29 457
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					88 942	88 942
Total passifs financiers par échéance	4 792 918	1 775 107	2 537 462	1 894 445	90 514	11 090 446

	31/12/2010					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	63 490					63 490
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 178	477	28 926	17 342		47 923
Instruments dérivés de couverture	416	3 270	40 584	15 192		59 462
Actifs financiers disponibles à la vente	147	138	15 751	4 140	1 154 016	1 174 192
Prêts et créances sur les établissements de crédit	112 633	129 313	187 879	52 213		482 038
Prêts et créances sur la clientèle	844 381	1 043 364	3 427 076	4 645 430		9 960 251
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 752	43 259	95 056	49 257		189 324
Total actifs financiers par échéance	1 023 997	1 219 821	3 795 272	4 783 574	1 154 016	11 976 680
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	850	519	3 894	7 745		13 008
Instruments dérivés de couverture	359	173	2 155	10 142		12 829
Dettes envers les établissements de crédit	1 273 973	1 661 277	2 005 275	1 947 595		6 888 120
Dettes envers la clientèle	2 789 109	61 013	566 086	7 323		3 423 531
Dettes représentées par un titre	16 802	8 075				24 877
Dettes subordonnées		65	29 392			29 457
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)					36 040	36 040
Total passifs financiers par échéance	4 081 093	1 731 122	2 606 802	1 972 805	36 040	10 427 862

(1) L'écart de réévaluation jusque là affecté en "≤ 3 mois" a été réaffecté à la colonne "indéterminé"

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. **Détail des charges de personnel**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements (1)	77 856	78 225
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 212	7 233
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	3 124	170
Autres charges sociales	32 392	31 565
Intéressement et participation	15 743	15 146
Impôts et taxes sur rémunération	8 936	9 435
Total charges de personnel	145 263	141 774

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 643 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 546 milliers d'euros au 31/12/2010

7.2. **Effectif fin de période**

Au 31/12/11, l'effectif se compose de 2 346 personnes travaillant exclusivement en France.

7.3. **Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Cette note concerne uniquement la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dettes actuarielles au 31/12/n-1	24 498	22 676
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 691	1 590
	Coût financier	960	1 160
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime	31	
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 250	-1 437
(Gains) / pertes actuariels *	-1 167	509	
	Dettes actuarielles au 31/12/n	24 763	24 498

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 691	1 590
	Coût financier	960	1 160
	Rendement attendu des actifs	-957	-935
	Amortissement du coût des services passés	30	34
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 724

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	27 276	27 109
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	957	935
	Gains / (pertes) actuariels	674	-794
	Cotisations payées par l'employeur	1 170	1 463
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime	31	
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	-1 250	-1 437
		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	28 858

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Position nette	Dettes actuarielles fin de période	24 763	24 498
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	303	332
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	28 858	27 276
	Position nette (passif) / actif fin de période	4 398	3 110

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ecarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-1 841	1 303
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	-1 841	1 303
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	-1 595	246

Information sur les actifs des régimes	31/12/2011	31/12/2010
Composition des actifs		
-% d'obligations	85,90%	83,60%
-% d'actions	7,40%	9,60%
-% autres actifs	6,70%	6,80%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation (1)	5,41%	3,65%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,50%	3,60%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement		
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,00%	5,20%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 3 448 K € à la fin de l'exercice 2011.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations et jetons de présence alloués pendant l'exercice 2011 aux organes de direction de la Caisse Régionale Nord-Pyrénées s'élève à 2 374 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 136 058	1 058 488
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	50 000	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 086 058	1 058 488
Ouverture de crédits confirmés	801 316	846 048
- Ouverture de crédits documentaires	5 740	6 106
- Autres ouvertures de crédits confirmés	795 576	839 942
Autres engagements en faveur de la clientèle	284 742	212 440
Engagements de garantie	706 781	254 245
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	505 868	72 922
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	505 868	72 922
. Engagements d'ordre de la clientèle	200 913	181 323
Cautions immobilières	11 003	14 877
Garanties financières	42 466	13 295
Autres garanties d'ordre de la clientèle	147 444	153 151
Engagements reçus		
Engagements de financement	800 152	831 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	800 152	831 152
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 428 099	2 198 343
. Engagements reçus d'établissements de crédit	139 886	169 601
. Engagements reçus de la clientèle	2 288 213	2 028 742
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	191 367	203 178
Autres garanties reçues	2 096 846	1 825 564

Actifs donnés en garantie de passif

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a donné pour 2 811 millions d'euros d'actifs (créances) en garantie de ses passifs, dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à divers dispositifs de refinancement. Le détail figure infra au paragraphe 6.5

Garanties détenues

Les garanties détenues par La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

9. Reclassements d'instruments financiers

- **Reclassements effectués par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées**

Comme les exercices précédents, La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas opéré en 2011 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	648 217	648 217	482 038	482 038
Prêts et créances sur la clientèle	10 358 744	10 541 244	9 960 251	10 551 964
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	189 407	177 147	189 324	177 340
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	7 196 967	7 413 941	6 888 120	7 040 247
Dettes envers la clientèle	3 711 023	3 711 023	3 423 531	3 423 531
Dettes représentées par un titre	17 196	17 196	24 877	24 877
Dettes subordonnées	29 457	29 457	29 457	29 457

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;

- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	24 658	0	24 658	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	24 658		24 658	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	25 686	0	25 686	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	25 686	0	25 686	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	25 686		25 686	
Actifs financiers disponibles à la vente	1 197 659	284 014	913 645	0
Effets publics et valeurs assimilées	41 656		41 656	
Obligations et autres titres à revenu fixe	384 688	277 956	106 732	
Actions et autres titres à revenu variable	771 315	6 058	765 257	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	117 648		117 648	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 365 651	284 014	1 081 637	0

	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 528	0	12 528	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	12 528		12 528	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	35 395	6 248	29 147	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	35 395	6 248	29 147	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 395	6 248	29 147	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 174 192	335 327	838 865	0
Effets publics et valeurs assimilées	3 204		3 204	
Obligations et autres titres à revenu fixe	417 730	327 056	90 674	
Actions et autres titres à revenu variable	753 258	8 271	744 987	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	59 462		59 462	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 281 577	341 575	940 002	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	24 996	0	24 996	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	24 996		24 996	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	21 865		21 865	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	46 861	0	46 861	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 008	0	13 008	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	13 008		13 008	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	12 829		12 829	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	25 837	0	25 837	0

11. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieurement au 31 décembre 2011.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, des 71 Caisses locales qui lui sont affiliées et ceux des 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros et dans lesquelles la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées détient, directement ou indirectement, plus de 20% du capital.

Les filiales sont au nombre de 3 :

- Force 4 et NMP Gestion sont 2 fonds dédiés (OPCVM fermés)
- Le groupe Inforsud Gestion est constitué d'une holding et de 6 sociétés intervenant dans les secteurs de l'imprimerie et de l'informatique.

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantatio	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisses Locales Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Force 4	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	99,99%	99,98%
NMP Gestion	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Inforsud Gestion	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	88,93%	88,43%

CAISSE LOCALE	Président
ALBAN - 9 place de l'Eglise - 81250 ALBAN	Jean-Marie BOUSQUET
ALBI - 14 place du Vigan - 81000 ALBI	Jean-Marc FAGES
CADALEN - Le Bourg - 81600 CADALEN	Guy BARDET
CARMAUX - 14 place Gambetta - 81400 CARMAUX	Raymond ROUQUET
DOURGNE - Les promenades - 81110 DOURGNE	Roselyne TROUCHE
GAILLAC - 42 place de la Libération - 81600 GAILLAC	Christophe CAUSSE
GRAULHET - 3 av. de la Résistance - 81300 GRAULHET	Marie-Ange VAISSIERE
LABRUGUIERE - 12 bd Gambetta - 81290 LABRUGUIERE	Laurent CARRIERE
LAUTREC - rue Lengouzy - 81440 LAUTREC	Thierry BARDOU
LISLE SUR TARN - place Paul Sayssac - 81310 LISLE SUR TARN	Francis TERRAL
MONESTIES - Place du Foirail - 81640 MONESTIES	Christian GIL
MONTREDON - Grand Rue - 81360 MONTREDON	Gérard SOULET
RABASTENS - 23 place St Michel - 81800 RABASTENS	Bernard CARMES
PAMPELONNE - Avenue de Rodez - 81190 PAMPELONNE	Christian PUECH
REALMONT - bd Gambetta - 81120 REALMONT	Bernard HOULES
ST SULPICE - 14, place Jean Jaures - 81370 ST SULPICE	Jean-Michel BOUDES
VABRE - 1 Rue Celina Marc - 81330 VABRE	Norbert MIALHE
VALDERIES - Le Bourg - 81350 VALDERIES	Anne-Marie CAUSSE
VALENCE D'ALBI - Place du Coq - 81340 VALENCE D'ALBI	Michel SOUYRIS
CASTRES VAL D'AGOUT - 8 avenue A. Malroux - 81100 CASTRES	Vincent DESPLATS
MONTS de LACAUNE/BRASSAC - 17 Allées du château - 81230 BRASSAC	Lucien BIAU
CORDES-VAOUR - 14 place de la Bouteillerie - 81170 CORDES	Chantal NONORGUES
COCAGNE - place du Foirail - 81500 LAVAUR	Claude FABRIES
VALLEE DU GIROU - Avenue de Castres - 81700 PUYLAURENS	Bernard PINEL
MAZAMET - square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET	Michel BOURDEL
BEAUMONT DE LOMAGNE - 13, rue Pierre Fermat - 82500 BEAUMONT DE LOM.	Daniel CHAUBET
PAYS DE CADILLAC - 56 rue de l'Egalité - 82100 CASTELSARRASIN	Guy CANTEGREIL
CAUSSADE - 3 place Léon de Maleville - 82300 CAUSSADE	Georges MUSARD
MONTPEZAT QUERCY - Place de la Mairie - 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	Guy Maurice LINON
LAFRANCAISE -21 rue Louis Pernon - 82130 LAFRANCAISE	Michel PARRIEL
QUERCY PAYS DE SERRES - place Mercadial - 82150 MONTAIGU DE QUERCY	Michel ALBUGUES
MOISSAC - 6 place de la Liberté - 82200 MOISSAC	Gilbert LAVILLEDIEU
CAZES MONDENARD - place de la Mairie - 82110 CAZES MONDENARD	Jean-Michel GUILLOTEAU
MONTAUBAN - bd Gambetta - 82000 MONTAUBAN	Paul COURONNE
MONTECH - place Aristide Briand - 82700 MONTECH	Huguette ORONZAT
NEGREPELISSE - 45 rue Marcelin Viguié - 82800 NEGREPELISSE	Véronique MAGNANI
ST ANTONIN NOBLE VAL - 38 avenue du Dr Benet - 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL	Denis FERTE
CAYLUS - avenue du Pere Huc - 82160 CAYLUS	Dominique BORIES
QUERCY BRULHOIS - 5 bd V. Guilhem - 82400 VALENCE D'AGEN	Jean-Jacques CALCAT
LAVIT DE LOMAGNE - boulevard des Amoureux - 82120 LAVIT DE LOMAGNE	Francis AMBROGIO
VERDUN /GARONNE - rue Joliot-Curie - 82600 VERDUN SUR GARONNE	Bernard LALANE
GRISOLLES - place du Parvis - 82170 GRISOLLES	Jean-Bernard LACAZE
TARN TESCOU QUERCY VERT - Route de Montauban - 82230 MONCLAR DE QUERCY	Pierre MASSEREY
ESPALION - 11 bd Joseph Poulenc -12 500 ESPALION	Jean-Louis MIQUEL
LAGUIOLE - Place du Foirail -12 210 LAGUIOLE	Gilbert CESTRIERES
MUR DE BARREZ - Grande Rue -12 600 MUR de BARREZ	Marie-Jeanne SOULENQ
LAISSAC - Route de RODEZ -12310 -LAISSAC	Joël AGULHON
ST GENIEZ - Route Nationale -12 130 ST GENIEZ-D'OLT	Gérard MAJOREL
PONT DE SALARS - Avenue de Rodez -12 290 PONT-de-SALARS	Patrick GERAUD
MILLAU - 35 avenue de la République -12 100 MILLAU	Simone GELY
REQUISTA - Place des Anciens Combattants -12170 - REQUISTA	Michel GALZIN
CASSAGNES - 4 Place Charles de Gaulle -12 120 -CASSAGNES-BEGONHES	Marc FERRIEU
BARAQUEVILLE - Place du Foirail -12 160 BARAQUEVILLE	Jean-Marc FOUCRAS
NAUCELLE - Avenue de la Gare -12800 NAUCELLE	Nadine MEISSONNIER
RODEZ - 6 bd du 122ème R.I. -12 000 RODEZ	Benoît QUINTARD
ST AFFRIQUE - 28 bd de la République -12400 ST AFFRIQUE	William SOLIER
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - 22 bd du Général De GAULLE -12 200 VILLEFRANCHE de ROUERGUE	Jacky FOISSAC
RIEUPEYROUX - Tour de Ville -12 240 RIEUPEYROUX	Benoît VALAYE
MONTBAZENS - Rue Principale -12 220 MONTBAZENS	Jacques COUDERC
VALLEE DU LOT - Place Dutour -46 220 PRAYSSAC	Alain GAYRAUD
SOUILLAC - bd Malvy -46 200 SOUILLAC	Michel DELMAS
FIGEAC - 9 avenue Pezet -46 101 FIGEAC	Jean-Jacques RAFFY
GRAMAT - Place de la République -46 500 GRAMAT	Michel ALIBERT
VAYRAC - Place des Cadurques -46 110 VAYRAC	Georges LABOUDIE
ST CERE - bd Lurçat -46 400 SAINT CERE	Véronique LACAZE
MONTCUQ - Faubourg Saint Privat -46 800 MONTCUQ	Pierre-Marie MOURGUES
QUERCY BLANC - Place Gambetta -46 170 CASTELNAU MONTRATIER	Jacques ALAUX
LA BOURIANE - 40 bd Mainiol -46 300 GOURDON	Michel VERGNES
CAHORS UNIVERSITE - 111 bd Gambetta -46 002 CAHORS	Jean-Pierre ASTORG
SEGALA - Route Nationale - 46 120 LA CAPELLE-MARIVAL	Yvonne CALMEJANE
CAHORS LARROUMET - 22 bd Gambetta - 46 021 CAHORS	Jacques GRIN

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

EXERCICE 2011



S.A. AUDIT ALBOUY ASSOCIES

9, rue Camille-Douls
12000 Rodez
S.A. au capital de €48.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG Audit

Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées
Exercice clos le 31 décembre 2011****Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note [1.3] de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives.
- La note [1.3] de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre Caisse régionale.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note [1.3] de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note [1.3] de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

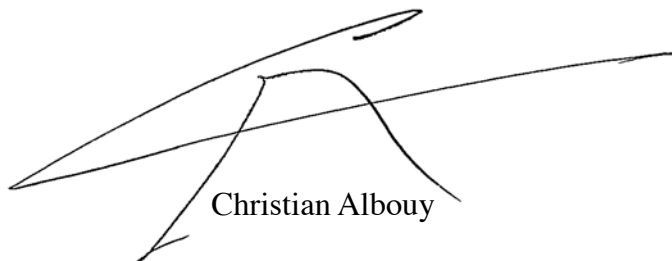
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rodez et Toulouse, le 24 février 2012

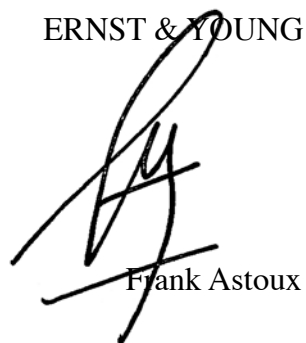
Les Commissaires aux Comptes

S.A. AUDIT ALBOUY ASSOCIES



Christian Albouy

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

EXERCICE 2011



ERNST & YOUNG Audit SA AUDIT ALBOUY ASSOCIES

Le Compans – Immeuble B
1 place Alphonse Jourdain – BP 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

9 rue Camille Douls
12000 Rodez
S.A. au capital de €48.000

Commissaire aux comptes

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Sociétaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration du 27 janvier 2012.

1 – Avec le Groupe INFORSUD

Dirigeants concernés :

Monsieur Jean-Jacques CALCAT, Premier Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SAS Edokial.

Monsieur Michel FAU, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SAS Edokial, de la SAS Merico Delta Print et de la SAS Graphi.

Monsieur Jean-Marc FOUCRAS, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SAS Edokial, de la SA Inforsud Diffusion, de la SAS Graphi et de la SAS Chabrillac.

Monsieur Philippe VIGUIER, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées est également administrateur de la SA Inforsud Diffusion et de la SAS Graphi.

Monsieur Claude FABRIES, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SAS Chabrillac.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

La Caisse Régionale recourt aux prestations des sociétés suivantes :

- SAS Edokial pour l'édition et l'envoi de relevés
- SA Inforsud Diffusion pour l'acquisition de matériel de micro-informatique
- SAS Merico Delta Print pour la réalisation d'imprimés

- SAS Graphi pour des prestations de mailings publicitaires
- SAS CHABRILLAC pour la réalisation d'affiches

Pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2011, les factures comptabilisées ont été les suivantes :

	<i>HT €</i>	<i>TTC €</i>
SAS Edokial	989.687	1.183.666
SA IS Diffusion	402.674	481.599
SAS Merico Delta Print	18.720	22.389
<i>SAS Graphi</i>	102.144	122.165
SAS Chabrillac	6.688	7.999

2 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de BARAQUEVILLE

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Marc FOUCRAS, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Baraqueville.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Accord d'une subvention de 7.000 € afin de permettre à la Caisse locale de Baraqueville de distribuer un intérêt aux parts sociales de 3 % au titre de l'exercice 2011.

3 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole d'ESPALION

Dirigeant concerné :

Monsieur Philippe VIGUIER, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de la Caisse locale de Crédit Agricole d'Espalion.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Accord d'une subvention de 8.000 € afin de permettre à la Caisse locale d'Espalion de distribuer un intérêt aux parts sociales de 3 % au titre de l'exercice 2011.

4 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de MUR DE BARREZ

Dirigeant concerné :

Madame Marie-Jeanne SOULENQ, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Mur-de-Barrez.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Accord d'une subvention de 11.000 € afin de permettre à la Caisse locale de Mur-de-Barrez de distribuer un intérêt aux parts sociales de 3 % au titre de l'exercice 2011.

5 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de PONT DE SALARS

Dirigeant concerné :

Monsieur Patrick GERAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Pont-de-Salars.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Accord d'une subvention de 4.000 € afin de permettre à la Caisse locale de Pont-de-Salars de distribuer un intérêt aux parts sociales de 3 % au titre de l'exercice 2011.

6 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de FIGEAC

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Jacques RAFFY, Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Figeac.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Accord d'une subvention de 8.000 € afin de permettre à la Caisse locale de Figeac de distribuer un intérêt aux parts sociales de 3 % au titre de l'exercice 2011.

7 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de GRAMAT

Dirigeant concerné :

Monsieur Michel ALIBERT, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Gramat.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Accord d'une subvention de 5.000 € afin de permettre à la Caisse locale de Gramat de distribuer un intérêt aux parts sociales de 3 % au titre de l'exercice 2011.

8 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de LA BOURIANE

Dirigeant concerné :

Monsieur Michel VERGNES, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de La Bouriane.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Accord d'une subvention de 8.000 € afin de permettre à la Caisse locale de La Bouriane de distribuer un intérêt aux parts sociales de 3 % au titre de l'exercice 2011.

9 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de PAMPELONNE

Dirigeant concerné :

Monsieur Christian PUECH, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Pampelonne.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Accord d'une subvention de 6.000 € afin de permettre à la Caisse locale de Pampelonne de distribuer un intérêt aux parts sociales de 3 % au titre de l'exercice 2011.

10 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de QUERCY-BRULHOIS

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Jacques CALCAT, Premier Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Quercy Brulhois.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Accord d'une subvention de 5.000 € afin de permettre à la Caisse locale de Quercy-Brulhois de distribuer un intérêt aux parts sociales de 3 % au titre de l'exercice 2011.

11 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de VERDUN-MAS GRENIER

Dirigeant concerné :

Monsieur Bernard LALANE, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Verdun-Mas Grenier.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Accord d'une subvention de 2.000 € afin de permettre à la Caisse locale de Verdun-Mas Grenier de distribuer un intérêt aux parts sociales de 3 % au titre de l'exercice 2011.

12 – Avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

Dirigeants concernés :

Messieurs Michel FAU et Jean-Marc FOUCRAS, respectivement Vice Président et Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membres de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Montant versé : 67.093 € (Convention référence 50 K€ + accompagnement projets d'installation 17 K€).

13 – Avec la Chambre d’Agriculture du Lot

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Jacques RAFFY, Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d’Agriculture du Lot.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 27/01/2012

Montant versé : 30.000 €(Convention référence).

14 – Avec la Chambre d’Agriculture du Tarn

Dirigeants concernés :

Messieurs Claude FABRIES et Bernard HOULES, respectivement Vice Président et Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membres de la Chambre d’Agriculture du Tarn.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 27/01/2012

Montant versé : 33.800 €(Convention référence 30 K€+ parrainage mission JA 3.800 €).

15 – Avec la Chambre d’Agriculture du Tarn et Garonne

Dirigeants concernés :

Messieurs Jean-Jacques CALCAT et Bernard LALANE, respectivement Premier Vice Président et Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membres de la Chambre d’Agriculture du Tarn et Garonne.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 27/01/2012

Montant versé : 33.000 €(Convention référence 30 K€+ bienvenue à la ferme 2 K€+ écofruits 1 K€).

16 – Avec la SICA HABITAT RURAL 12

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Marc FOUCRAS, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de la SICA HABITAT RURAL 12.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Montant versé : 6.110,93 € (Frais mission d'étude aménagement chantiers immobiliers).

17 – Avec RADIO TOTEM

Dirigeant concerné :

Monsieur Michel FAU, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Censeur de Radio Totem.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Montant versé : 23.920 €(Convention de partenariat).

18 – Avec le CER FRANCE AVEYRON

Dirigeants concernés :

Messieurs Jean-Marc FOUCRAS et Patrick GERAUD, Administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateurs du CER France Aveyron.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Montant versé : 1.987,03 €

19 – Avec la FDSEA 12

Dirigeant concerné :

Monsieur Philippe VIGUIER, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président du syndicat FDSEA commune de Florentin La Capelle.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Montant versé : 8.250 €

20 – Avec l'association ADIL 46

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Pierre ASTORG, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'ADIL 46.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Montant versé : 2.200 €

21 – Avec l'Union sportive luzéchoise section rugby

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Pierre ASTORG, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Trésorier de l'Union sportive luzéchoise section rugby.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Montant versé : 3.800 €(Parrainage).

22 – Avec l'Association départementale tourisme rural du Lot

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Pierre ASTORG, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'Association départementale tourisme rural du Lot.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Montant versé : 3.810 €(Parrainage).

23 – Avec l'Association de Remplacement du Tarn (ART)

Dirigeant concerné :

Monsieur Bernard HOULES, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'ART.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012

Montant versé : 3.000 €(Parrainage).

24 – Avec l'UCA Vinovale

Dirigeant concerné :

Monsieur Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'UCA Vinovale.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012
Montant versé : 2.327,22 €(Parrainage festival de jazz).

25 – Avec la Cave des Vignerons de Rabastens

Dirigeant concerné :

Monsieur Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Cave des Vignerons de Rabastens.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012
Montant versé : 2.458,13 €

26 – Avec la CUMA de Lapeyrière

Dirigeant concerné :

Monsieur Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la CUMA de Lapeyrière.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2012
Montant versé : 1.500 €(FDIL challenge Cuma du Tarn).

27 – Avec CREDIT AGRICOLE SA – Conventions dans le cadre des émissions du « FCT liquidité AAA »

Dirigeant concerné :

Monsieur Bernard LEPOT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de Crédit Agricole SA depuis février 2010.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 28/10/2011

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a donné son accord pour sa participation au programme et aux émissions du « FCT liquidité AAA ». Cet accord a été formalisé par la signature de 3 conventions avec Crédit Agricole SA :

- une convention de prêt (« Borrower Facility Agreement »)
- une convention cadre de définitions (Master Definitions Schedule »)
- une convention de garantie financière (« Collateral Security Agreement »).

28 – Avec CREDIT AGRICOLE SA – Conventions prêts « switch »

Dirigeant concerné :

Monsieur Bernard LEPOT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de Crédit Agricole SA depuis février 2010.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 25/11/2011

Une convention cadre et des conditions particulières ont été signées entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales, afin que ces dernières garantissent à Crédit Agricole SA la valeur globale de mise en équivalence (VME) des CCI/CCA retenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA pour les besoins du calcul du ratio de solvabilité. La signature de cette convention a été assortie de la constitution d'un gage-espèces avec transfert de propriété d'un montant total égal à 4,9 Md€ environ dont la quote-part pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est de 159.418.916 €

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté une garantie *sui generis* à CASA portant sur la valeur globale de mise en équivalence des CCI/CCA retenue dans ses comptes consolidés pour les besoins du calcul du ratio de solvabilité à hauteur de 472.818.000 €

La rémunération globale de l'instrument de garantie est de 9,3 % (taux annuel fixe) applicable au montant global du dépôt affecté à titre de garantie.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA – Convention de garantie financière dans le cadre de la SFEF

Dirigeant concerné :

Monsieur Bernard LEPOT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de Crédit Agricole SA depuis février 2010.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 07/11/2008

Les pouvoirs publics ont mis en place, via la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), un dispositif visant à améliorer la liquidité des marchés interbancaires. Dans ce cadre la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a été amenée à accorder sa garantie financière à Crédit Agricole SA (par la remise en pleine propriété à Crédit Agricole SA, à titre de garantie, de créances résultant de prêts éligibles) à charge pour Crédit Agricole SA d'affecter à son tour, en nantissement, lesdites créances au bénéfice de la SFEF.

2 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA – Convention d'option pour le régime fiscal de Groupe

Dirigeant concerné :

Monsieur Bernard LEPOT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de Crédit Agricole SA depuis février 2010.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 18/12/2009

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a opté, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2010, pour le régime fiscal de Groupe Crédit Agricole. Dans ce cadre une convention a été signée entre toutes les entités du Groupe dont Crédit Agricole SA. Cette convention prévoit : le respect de la plus parfaite autonomie des membres, la neutralité fiscale, le partage de 50 % des économies d'impôt réalisées sur la neutralisation des dividendes intra-groupe.

3 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA – Convention de liquidité

Dirigeant concerné :

Monsieur Bernard LEPOT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de Crédit Agricole SA depuis février 2010.

Nature, objet et modalités :


Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 26/11/2010

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a signé avec Crédit Agricole SA une convention de liquidité. Par cette convention la Caisse régionale s'engage à céder, à la demande de Crédit Agricole SA, ses placements de fonds propres et à les convertir en liquidités si le plan d'urgence est déclenché (niveau rouge, niveau de crise le plus élevé) à hauteur de ses réserves déclarées dans l'outil de reporting Groupe et utilisées dans le calcul des limites portant sur le risque de liquidité.

Toulouse et Rodez, le 24 février 2012

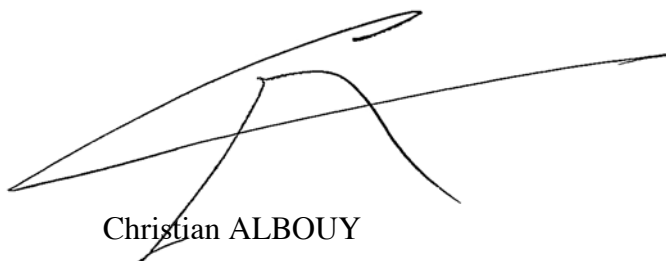
Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit



Frank ASTOUX

SA AUDIT ALBOUY ASSOCIES



Christian ALBOUY